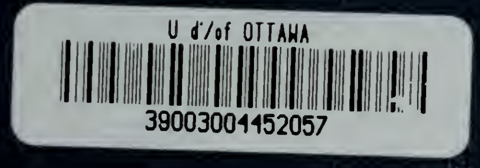
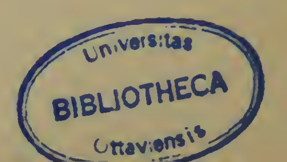

U d'/of OTTAWA
39003004452057



INTRODUCTION

Vue générale sur la question de la population. Son importance. Son double aspect. Sa solution harmonique. — Mouvement de la population dans le temps : la famille ; dans l'espace : les migrations. — Causes d'essor ou de ralentissement des mouvements démographiques. — Division de l'ouvrage : Nécessité d'une vue historique sur le mouvement de la population. Malthus, son enseignement. Les causes qui agissent sur la population à notre époque.

« La question de la population touche à tout, a dit Rossi, à la morale et à la politique, à l'économie nationale et à l'économie domestique. » Elle constitue le problème fondamental de l'économie politique, puisque l'homme et sa subsistance sont les fins mêmes de l'activité économique. Du développement normal de la population dépendent les destinées des nations : à bien poser le problème, à le bien résoudre, il y va pour elles de leur richesse, de leur moralité, de leur indépendance et de leur existence même. Ce haut intérêt a guidé l'Académie des sciences morales et politiques de France, dans le choix qu'elle a fait de ce grave et vaste sujet pour le concours Rossi (1891). Ç'a été une coïncidence piquante de



voir le prix fondé par l'illustre économiste, disciple sincère et fervent de Malthus, destiné à récompenser la recherche et l'étude des mesures prises depuis l'antiquité en vue d'encourager la population. Nous croyons que le rapprochement a été intentionnel, car une pareille étude est la justification expérimentale des théories sainement libérales en cette matière. Malthus leur était fidèle au point de repousser non seulement l'intervention impérative ou prohibitive de l'État, mais encore les simples conseils dans chaque cas particulier. Il n'admettait que les conseils généraux. « Nous pensons, dit-il, que le mieux est de ne point nous mêler de diriger les consciences à cet égard, mais plutôt de laisser chaque homme suivre librement son choix, en le rendant responsable devant Dieu du bien et du mal qu'il aura fait ; je serais fâché d'obtenir plus. »

S'il ne jugeait pas utile que l'État intervînt pour arrêter l'accroissement de la population, Malthus ne s'effrayait pas d'une action gouvernementale favorisant cet accroissement, parce qu'il la jugeait absolument inefficace. « Montesquieu, dit-il, désapprouvait un édit de Louis XIV qui accordait quelques bienfaits à ceux qui auraient dix ou douze enfants, parce qu'il lui paraît que de telles lois ne servent pas à encourager la population. La raison pour laquelle il blâme cette loi est précisément celle qui me fait croire qu'on pourrait l'adopter sans danger. »

Nous croyons, avec Montesquieu, qu'il est des cir-

constances où la population doit être encouragée ; mais pas plus que lui nous n'avons confiance en l'efficacité de l'action législative directe. Faut-il en essayer ? En est-il des mesures de ce genre, comme de ces remèdes anodins qui, s'ils ne le guérissent, ne sauraient du moins faire de mal au patient ? A tout le moins, il faut proscrire les mesures attentatoires à la liberté, comme serait le mariage obligatoire. Ceux qui se décident à garder le célibat sont le plus souvent ceux à qui manquent les aptitudes physiques ou le ressort moral nécessaires pour l'éducation d'une famille : il serait socialement dangereux de les contraindre au mariage. Les mesures indirectes, au contraire, peuvent exercer une influence très réelle.

Les craintes de dépopulation aujourd'hui reconnues chimériques qui inspirèrent les écrits du XVIII[e] siècle relatifs à notre sujet, ont valu à leurs auteurs bien des railleries. Si les réflexions qu'inspire la situation de la France n'étaient trop graves, nous ririons volontiers à notre tour des auteurs qui calculent autrement qu'en guise de passe-temps innocent, l'époque prochaine à les entendre, où l'excès de la population prendra les développements les plus effrayants. Pourtant le père de la science qu'ils chérissent les avait prévenus contre de tels écarts.

Ce ne sont pas toujours ses adversaires qui prêtent à Malthus le plus de singularités. En signalant l'accroissement, selon lui dangereux pour l'ordre social, de la population de son temps, Malthus ne

prétendait point que ce mouvement ne s'arrêterait pas : la plus grande partie de son volumineux ouvrage est même consacrée à l'exposé des obstacles qui ont toujours arrêté l'augmentation de la population. Ami de la population comme il s'appelle lui-même, il a voulu prémunir les hommes imprévoyants contre les calamités qu'entraîne *le principe de population*.

L'erreur capitale de Malthus, c'est de n'avoir pas vu l'harmonie des lois naturelles de l'économie politique, de n'avoir pas saisi que la question des subsistances se résolvait par l'accroissement de la population même. Cette vérité a été ingénieusement mise en lumière par Bastiat, dans les lignes trop rares qu'il a consacrées à notre sujet dans l'introduction aux *Harmonies économiques*, et dans le chapitre *de l'Échange* du même ouvrage [1].

Celui qui a émis cette consolante pensée : « Je crois que l'invincible tendance sociale est une approximation constante des hommes vers un commun niveau physique, intellectuel et moral, en même temps qu'une élévation progressive et indéfinie de ce niveau », ne pouvait que repousser d'instinct les

[1] Le chapitre XVI des *Harmonies* qui traite de la population est resté inachevé. La partie que nous connaissons est consacrée à l'exposition du système de Malthus. Bastiat, selon sa propre expression, n'est là que rapporteur. Il faut donc se garder d'y voir la pensée de l'auteur.

conséquences logiques de la théorie de Malthus, qui condamnent l'humanité au paupérisme inévitable.

« Disciples de Malthus, philanthropes sincères et calomniés, s'écrie-t-il, dont le seul tort est de prémunir l'humanité contre une loi fatale, la croyant fatale, j'aurai à vous soumettre une autre loi plus consolante : Toutes choses égales d'ailleurs, la densité croissante de la population équivaut à une facilité croissante de production. — Et s'il en est ainsi, certes, ce ne sera pas vous qui vous affligerez de voir tomber du front de votre science chérie sa couronne d'épines [1]. »

Au chapitre de l'échange, Bastiat développe cette idée fondamentale : « Le rapprochement matériel des hommes équivaut à un perfectionnement dans l'appareil de l'Échange. — Et ceci est très important. C'est là qu'est la solution du problème de la population ; c'est là dans ce grand problème, l'élément négligé par Malthus. Là où Malthus avait vu discordance, cet élément nous fera voir harmonie.

« Quand les hommes échangent, c'est qu'ils arrivent par ce moyen à une satisfaction égale avec moins d'efforts, et la raison en est que, de part et d'autre, ils se rendent des services, qui servent de véhicule à une plus grande proportion d'utilité gratuite. Or, ils échangent d'autant plus que l'échange

[1] *Harmonies économiques,* introduction.

même rencontre de moindres obstacles, exige de moindres efforts.

« Et l'échange rencontre des obstacles, exige des efforts d'autant moindres, que les hommes sont plus rapprochés. La plus grande densité de la population est donc accompagnée d'une plus grande proportion d'utilité gratuite.

« Elle donne plus de puissance à l'appareil de l'échange, elle met en disponibilité une portion d'efforts humains ; elle est une cause de progrès. »

Après ces citations, on croira volontiers que Bastiat n'a été qu'un disciple très circonspect de Malthus, ainsi qu'on l'a appelé.

Telle est la vérité économique, encore qu'elle ait été souvent méconnue. Adam Smith la proclamait dans ces termes formels : « La marque la plus décisive de la prospérité d'un peuple, est l'augmentation du nombre de ses habitants [1]. »

Comment explique-t-on dès lors les famines qui ont si souvent, au cours de l'histoire, désolé l'humanité, et les migrations qu'ont dû opérer les peuples afin de pourvoir à leur subsistance ? L'étude même de ce double fait nous montrera comment la question d'un excédent passager et local de population a pu se poser.

Les hommes primitifs vivant de la cueillette, de la

---

[1] *Richesse des nations*. Guillaumin 1843, t. I[er], p. 94.

chasse, de la pêche, durent souffrir souvent de la faim. On ne saurait attribuer leur misère à l'excès de population.

Les tribus nomades des pasteurs furent sans doute décimées chaque fois que quelque mal contagieux s'attaqua à leurs troupeaux. Elles durent pratiquer l'essaimage au fur et à mesure qu'elles se développèrent : le caractère trop exclusif de leur mode d'alimentation suffit à rendre parfaitement compte de ce fait.

Néanmoins chasseurs et pasteurs ont pu, ont dû se croire trop nombreux. L'expérience a prouvé qu'ils se trompaient. M. P. Leroy-Baulieu rencontrant la théorie de Malthus dans l'introduction de son traité *de la répartition des richesses*, a mis cette vérité en relief par un apologue qui eut confondu le philanthrope anglais. Le savant professeur au Collège de France suppose que, parmi ces pasteurs, dont nous venons de parler, « un berger occupant ses vastes loisirs, gratte un coin de terre et y sème négligemment quelques grains d'une graminée vulgaire : l'été suivant il y trouve une moisson, il recommence l'expérience, il l'étend, et il a un champ de blé. Un petit espace lui donne de la nourriture pour toute une année. Suivant la belle expression d'un économiste, ajoute M. Leroy-Beaulieu, la civilisation paraît un épi à la main. »

Avec l'agriculture, en effet, une ère nouvelle s'ouvre : l'homme désormais s'attache à la terre, comme

l'époux à l'épouse, et la féconde de ses sueurs. Depuis qu'il est fixé au sol, « la terre lui semble vaste, ses inquiétudes sur l'avenir disparaissent, il se sent maître de la nature et confiant en ses propres destinées. La division du travail, le commerce s'établissent, les arts naissent [1]. »

Mais comment expliquer que les peuples fondent des colonies et subissent tant de fois et presque périodiquement les horreurs de la famine, au cours des siècles, si vraiment l'accroissement de la population n'excède pas normalement celui des subsistances ?

Dans sa magistrale histoire des Grecs, M. Duruy a montré, pour la Grèce et les autres contrées maritimes, les causes physiques et psychiques qui déterminèrent leurs populations à tenter la mer. Signalons seulement ici une cause politique de la fondation des colonies grecques. Les constitutions des cités helléniques tendaient à assurer l'égalité du petit nombre de leurs habitants qui jouissaient des prérogatives du citoyen. Par une fausse conception de la vie et de la justice sociales, cette chimère leur semblait désirable et réalisable. Ni les législateurs comme Lycurgue, ni les philosophes comme Platon, ne voyaient qu'un pareil régime est incompatible avec la liberté. Ils le voyaient si peu, qu'ils ne concevaient pas la cité sans cette égalité. Pour l'établir, il fallut donner

[1] P. Leroy-Beaulieu. Introduction de l'*Essai sur la répartition des richesses*, p. 18 de l'édition de 1888.

à chaque famille un égal lot de terre ; il fallut aussi fixer d'une manière invariable le nombre des familles, afin d'échapper à des lotissements sans cesse renouvelés. Pour en assurer le maintien, le nombre des individus par famille dut être limité : la fondation des colonies fut l'un des moyens d'écarter ceux des citoyens dont la constitution politique ne permettait pas de tolérer la présence.

La famine a souvent désolé l'humanité, mais faut-il s'en étonner? Quel spectacle nous présente l'Europe pendant la plus grande partie du moyen âge? Le commerce est inconnu ou négligé, du moins jusqu'aux croisades ; l'agriculture est dédaignée et abandonnée aux vilains, les campagnes sont pillées et non par les ennemis seulement. Les deux conditions capitales pour que l'agriculture progresse font défaut : la liberté de la terre et la sécurité du laboureur ! Est-ce tout? Qu'on lise le premier volume des *origines de la France contemporaine*, où M. Taine a tracé si éloquemment et si documentairement le portrait de l'*ancien régime*. On y verra que, lors des famines qui désolèrent au XVIIIe siècle certaines provinces de l'ancienne France, d'autres regorgeaient de blé. C'est que les communications n'étaient pas suffisamment organisées et que les douanes intérieures rendaient la circulation des céréales impossible : à quelques lieues de distance, l'abondance ; sur place, la hideuse disette. L'action du principe de population ne s'est point fait sentir

ici, et il ne saurait être rendu responsable des famines.

D'ailleurs à partir du XVIe siècle le commerce transocéanique s'établit, les colonies se fondent. Est-ce parce qu'il y a en Europe pléthore d'habitants? Non : Colomb, Vasco de Gama, quand ils s'embarquent, ne vont point à la recherche de terres nouvelles ; une route vers les Indes, voilà l'objet de leurs investigations. Après que le hasard eut fait découvrir l'Australie aux Hollandais, ce continent attendit plus d'un siècle ses premiers colons qui furent des déportés anglais [1] !

Tel est le passé de la question de la population, envisagée au point de vue d'un excédent.

Les accroissements vraiment inouïs de la population en ce siècle, ne doivent-ils pas inspirer des craintes pour le présent, et surtout pour l'avenir? Déjà l'on voit les États-Unis d'Amérique mettre obstacle à l'immigration chinoise. Voici qu'ils arrêtent dans leurs ports les travailleurs européens. Que sera-ce quand la population du globe aura décuplé? Et l'on calcule l'échéance assez prochaine où cet événement redouté se produira !

Jamais, en effet, la population n'a pris de si rapides

[1] L'Australie fut découverte en 1605. Les premiers établissements eurent lieu à partir de 1788. Entre ces deux dates de nombreux navigateurs et explorateurs avaient reconnu ses côtes. L'Australie a une superficie de 7,650,000 kilomètres carrés (les 4/5 de l'Europe).

développements qu'à notre époque, mais on n'a eu jamais moins à craindre les suites fâcheuses de cet accroissement ; et c'est précisément la confirmation de la thèse de Bastiat.

Jamais le sort des classes pauvres n'aurait dû être plus misérable, si les théories de Malthus étaient vraies, et il se fait au contraire que jamais le sort des travailleurs ne s'est plus rapidement et plus sensiblement amélioré.

On nous dira : « Vous constatez que la population s'augmente rapidement, et même le fait vous frappe plus vivement qu'il ne vous plaît de l'avouer ; car vous dites que l'accroissement dont ce siècle est témoin, est inusité. En vérité, la tendance du principe de population est telle que tout observateur attentif a dû en tout temps tenir le même langage. » Eh bien, non : cela n'est pas.

Il s'agit vraiment d'un fait exceptionnel, si exceptionnel que déjà il est près de prendre fin, parce que l'effet produit cesse avec la cause qui l'a produit. Notre siècle a vu les relations commerciales s'étendre d'une façon presque infinie : l'humanité a dépensé en soixante ou soixante-dix ans plus d'activité qu'en quarante siècles. Trouvera-t-on, non un siècle, mais dix siècles réunis qui puissent s'enorgueillir de travaux analogues à l'établissement des voies ferrées, à la construction des machines qui mettent en mouvement nos trains de chemins de fer, nos steamers, nos grandes usines ? Et cet immense matériel

qu'un demi siècle a vu créer, il ne faudra plus que l'entretenir et le développer, mais à coup sûr le plus fort est fait. La véritable cause de la crise que nous traversons est dans le ralentissement nécessaire de la production industrielle.

L'émigration aussi se ralentit : le fait est certain et il est instructif. L'émigration se ralentit et l'Amérique du Nord compte quatre habitants par kilomètre carré, l'Amérique du Sud deux habitants seulement sur le même espace, et l'Australie un habitant pour trois kilomètres carrés. Il est donc permis d'affirmer que pendant de longs siècles la terre féconde pourvoira à l'alimentation de ses habitants. On pourrait, dès lors, dédaigner de s'arrêter à des craintes purement spéculatives. Au surplus on peut considérer comme presque infinies les ressources de la nature : à cause des immenses espaces susceptibles, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, de recevoir et de nourrir une population dense ; à cause de la possibilité de fertiliser la majeure partie des terres incultes du globe, par le drainage pour les terrains marécageux, par l'irrigation pour les sols arides ; à cause de la grande loi physique de la circulation de la matière enfin. Les deux premiers points de vue peuvent être appelés le coefficient de la fertilité naturelle ou produite, le troisième l'exposant de la fertilité.

Après avoir considéré la zone des pessimistes par crainte de pléthore, considérons la zone des pessimistes par crainte d'insuffisance de population. Ce

sont encore des calculateurs fantaisistes et qui déshonorent vraiment la démographie. Ils partent de ce fait constaté que l'aisance progressant, le nombre proportionnel des naissances à la population totale (ou à la population féminine nubile) diminue. Il y a donc diminution de la fécondité. S'imaginant qu'elle progressera indéfiniment, que le mal — si mal il y a, ce que nous n'examinons point ici — ira toujours croissant et croissant toujours davantage, ces esprits qui se croient positifs, ont calculé, par exemple, au bout de combien de siècles la France et certains états de l'Union américaine seraient déserts ! Il y a bien longtemps déjà qu'on avait fait de semblables calculs pour prouver que la misère dépeuplerait l'Irlande. Ceux qui se livrent à ces amusements peu scientifiques abusent de la logique, et se croient clairvoyants quand ils ne sont que puérils.

Le bien-être en s'accroissant étend la sphère des besoins, et par le fait même on apporte dans la conclusion du mariage et dans l'acte proprement dit de la procréation plus de circonspection. C'est dans ce sens qu'on peut dire que la cause psychologique — comme l'appelle M. Tallquist [1] — agira de plus en plus sur la population. Il y a toujours eu des gens prudents en ceci, comme en toute chose, et aussi des imprudents. Il n'en sera pas autrement dans l'avenir.

[1] *Recherches statistiques sur la tendance à une moindre fécondité des mariages.* Helsingfors, 1883.

Mais les mêmes conditions d'existence, qui paraissaient jadis suffisantes pour fonder une famille, ne sont plus jugées telles à présent. Somme toute, c'est encore la cause économique qui agit sur la population, bien qu'indirectement : ce qu'il y a de changé, c'est l'idée que la masse se fait de ce qui est nécessaire à la vie.

Il faut renoncer, par conséquent, à une solution mathématique du problème de la population ; l'on ne peut qu'indiquer les tendances qui agissent dans l'un et l'autre sens. Mais il est déjà permis d'affirmer que la dépopulation, là où elle se produit à notre époque, est attribuable aux mœurs, ou d'une façon plus générale à l'état social, et non à l'insuffisance des subsistances, ni à l'infériorité physiologique de la race. Aussi ne croyons-nous pas à l'infécondité nécessaire de la race française, — et l'expansion des franco-canadiens justifie ce sentiment. Sans doute, la fécondité est moindre en France, qu'en Angleterre ou en Allemagne ; mais déjà la fécondité diminue chez les nations de race anglo-saxonne que la prospérité a amollies en les comblant, et même en Allemagne. Dans la dépopulation, une part prépondérante est attribuable à la stérilité volontaire. L'histoire proclame d'ailleurs que les races conservent leurs caractères, tandis que les mœurs se modifient : Les Français d'aujourd'hui ne sont-ils pas encore tels au physique et au moral que les Celtes dont César nous a laissé le portrait ?

La vie de l'homme, comme celle des animaux, est limitée en durée. C'est donc par la reproduction que la permanence de l'espèce est assurée. Mais tandis que les animaux procréent au hasard, et que l'instinct seul les réunit, tant au moment du coït, que dans la vie en communauté qui est le fait de certaines espèces, l'homme recherche une compagne à la fois sous l'empire de la raison et de l'instinct. La *société* est une conséquence des conditions où s'exercent pour l'espèce humaine, les facultés génératrices. L'exercice de ces facultés *dans la famille* est le fait caractéristique de la société humaine. Il suffit d'ailleurs de l'énoncer, pour qu'apparaisse à toute évidence la nécessité et la permanence de la famille naturelle. Cette autre association qui s'appelle la cité, a bien moindre importance. Tandis que la société civile revêt toutes les formes, la famille dans son sens le plus large, demeure. « L'homme en général a toujours été ce qu'il est, dit Voltaire : il a toujours eu le même instinct qui le porte à s'aimer dans soi-même, dans la compagne de son plaisir, dans ses enfants, dans ses petits-fils, dans les œuvres de ses mains [1]. »

Il est vrai que la famille elle-même est susceptible de revêtir des formes diverses appropriées au climat et à l'état social même. Mais celle qui réalise le mieux les fins providentielles relatives à la propagation de

[1] *Essai sur les mœurs*, introduction.

l'espèce et à la conservation des sociétés, c'est la famille fondée sur l'union permanente d'un seul homme avec une seule femme, unis dès leur jeunesse en des liens qu'a noués une affection mutuelle et que fortifie chaque jour davantage l'œuvre commune de la procréation et de l'éducation des enfants. Citons encore Voltaire : « Par quelle loi, par quels liens secrets, par quel instinct, l'homme aura-t-il toujours vécu en famille sans le secours des arts et sans encore avoir formé un langage ? C'est par sa propre nature, par le goût qui le porte à s'unir avec une femme : c'est par l'attachement qu'un Morlaque, un Islandais, un Lapon, un Hottentot sent pour sa compagne, lorsque son ventre grossissant lui donne l'espoir de voir naître de son sang un être semblable à lui : c'est par le besoin que cet homme et cette femme ont l'un de l'autre ; par l'amour que la nature leur inspire pour leur petit, dès qu'il est né ; par l'autorité que la nature leur donne sur ce petit ; par l'habitude de l'aimer ; par l'habitude que le petit prend d'obéir nécessairement au père et à la mère ; par les secours qu'il en reçoit dès qu'il a cinq ou six ans ; par les nouveaux enfants que font cet homme et cette femme : c'est enfin parce que dans un âge avancé, ils voient avec plaisir leurs fils et leurs filles faire d'autres enfants qui ont le même instinct que leur père et leur mère [1]. »

[1] *Loc. cit.*

Il est bon de le remarquer ici, nulle institution, plus que la famille, n'est capable d'exciter l'activité même purement économique. Grâce à l'impulsion que donne l'amour réciproque à la puissance de travail qui est en chacun de nous, grâce aux devoirs positifs, quotidiens, qu'elle impose aux époux et surtout à l'homme, la famille réalise au sein des sociétés l'organisme le plus utile, le plus favorable au développement de toutes les facultés de l'homme, le mieux fait pour élever et ennoblir ses penchants. Elle réalise ainsi par le travail individuel la prospérité générale, et en même temps qu'elle assure l'existence de l'humanité, elle pourvoit aux nécessités de cette existence. « Marie-toi dans ta jeunesse, lit-on dans le *Zend-Avesta*, ce monde n'est qu'un passage : il faut que ton fils te suive et que la chaîne des êtres ne soit pas interrompue. »

Tandis que la famille nous apparaît toujours semblable à elle-même dans ses traits essentiels, la société subit, au contraire, les transformations les plus variées. Quelle différence entre la tribu errante isolée dans l'espace comme dans le domaine des relations intellectuelles, et la cité organisée dont les villes grecques nous fournissent des modèles raffinés ! Quelle différence plus grande encore peut être entre la cité antique enfermée dans le cercle social le plus étroit, ne connaissant en dehors de ses rares citoyens et de ses esclaves que des ennemis, et la société internationale de notre époque, si profondément pa-

cifique dans ses tendances intimes, malgré les armements et les guerres de tarifs !

A ces changements se rattachent les modifications que subissent les mouvements locaux de la population.

Des chasses perpétuelles à la recherche du gibier occupent les premiers hommes. Puis vient la tribu nomade menant paître ses troupeaux et se déplaçant avec eux chaque fois que l'herbe est tondue. Plus tard les barbares, déjà presque sédentaires, mais non pas fixés, se déplacent en masses, et leurs invasions ébranlent l'ancien monde. Plus tard encore ce n'est plus tout le peuple qui marche, mais une partie seulement de la nation : la partie la plus jeune et la plus propre aux migrations cède la place aux anciens et va chercher au dehors la subsistance et la richesse. Telles les invasions normandes, telle aussi, bien que chronologiquement antérieure aux invasions barbares, la fondation des colonies de l'antiquité, notamment celles de la Grèce. Elles sont l'œuvre de peuples plus avancés en civilisation que les barbares dont les invasions vinrent changer la face du vieux monde. Après les invasions normandes, l'ère des migrations n'est pas fermée, mais celles-ci subissent une transformation complète. Avec les croisades [1], commence

[1] Abstraction faite de leur caractère religieux qui est évidemment essentiel, l'économiste peut considérer les Croisades comme des migrations d'un caractère particulier suscitées elles-mêmes par l'ex-

l'émigration *commerciale*. Sans doute le moyen âge est en ceci, comme en toutes choses, une époque de transition. Le servage, c'est avant tout la fixité de la résidence : le serf est lié au sol. Ce n'est qu'à partir des derniers temps de l'époque médiévale que les hommes libres des villes, artisans et trafiquants, pratiquent les déplacements. Quant aux gouvernements, on les voit hésiter pendant tout le cours des derniers siècles de l'ancien régime, et prodiguer tour à tour les mesures de prohibition ou les faveurs presque coercitives.

C'est en ce siècle seulement que la liberté de l'émigration est entrée dans les mœurs juridiques. L'émigration d'aujourd'hui est individuelle ou collective, mais a lieu sans ébranlements sociaux. Bien plus, on pratique l'émigration temporaire [1]. La facilité des communications a permis de résoudre ce problème de quitter la patrie en y restant attaché. Il y a certes des ombres à ce tableau : la liberté, ici comme en toutes choses, a produit des abus. On tend à l'heure présente à réaliser l'émigration organisée, réglée et volontaire à la fois. On voit donc qu'en même temps que la population s'est accrue au cours des siècles, s'est accrue parallèlement la facilité de la circulation

pansion et les conquêtes des Sarrazins. C'est surtout en occident d'ailleurs, et au point de vue social, qu'elles produisirent des résultats.

[1] Celle-ci était connue au moyen âge : les compagnons de certains métiers faisaient, avant de s'établir, leur tour de France ou d'Allemagne.

de la population même et des subsistances par conséquent.

Est-il besoin d'insister sur la raison de ce fait des migrations, universellement constaté et constaté dans tous les temps ? Car les temps d'arrêt même, causés par les prohibitions émanées des pouvoirs publics, ne sont que la constatation des tendances instinctives des populations, puisqu'on légifère pour les entraver.

Selon M. P. Leroy-Beaulieu, « de tous les phénomènes sociaux, l'émigration est l'un des plus conformes à l'ordre de la nature, l'un des plus permanents à toutes les époques de l'histoire. « Il est aussi « naturel aux hommes, dit Burke, d'affluer vers les « contrées riches et propres à l'industrie, quand « pour une cause quelconque l'émigration y est fai- « ble, qu'il est naturel à l'air comprimé de se préci- « piter dans les couches d'air raréfié. » Que ce soit là un instinct inhérent aux sociétés humaines, ajoute M. Leroy-Beaulieu, c'est ce qu'il est superflu de démontrer [1]. »

Souvent les hommes se déplacent pour chercher leur subsistance. Ce fait ne signifie point que le globe produit les subsistances en quantité insuffisante, mais bien au contraire que les peuples ont, inné, le sentiment de la fécondité de la nature, sentiment qui

[1] *De la colonisation chez les peuples modernes*, 2me édition, p. 605.

les pousse à chercher au loin la nourriture qui fait défaut sur place.

L'échange naquit aussi des besoins de l'homme. C'est la circulation des choses, l'homme ou du moins la masse du peuple ne se déplaçant point. Avec l'échange augmentèrent les besoins de l'homme, mais il fut la cause véritable de tous les progrès sociaux.

Dans l'état primitif de l'humanité, que de fois des objets utiles à la vie se trouvèrent inemployés à raison de leur multiplicité, tandis que d'autres faisaient défaut. L'échange permettant une meilleure répartition de toutes choses, dut favoriser l'accroissement de la population. Parmi les causes qui agissent sur le mouvement numérique de la population, les causes économiques exercèrent une action presque exclusive dans les sociétés en formation.

Au contraire, plus les sociétés se développent, plus les causes sociales acquièrent d'importance [1]. Dans les sociétés contemporaines, on voit très clairement que la prévoyance agit sur le mouvement de la population. L'éducation des enfants est considérée comme une dépense et on lui préfère d'autres emplois du capital ou du revenu, l'épargne ou l'élévation du niveau des jouissances. A la vérité, toute cause qui agit sur la population peut donc être ramenée à une autre, la cause économique.

---

[1] Nous entendons ici par causes sociales toutes les causes qui ne sont pas exclusivement économiques.

Quant aux causes législatives en particulier, l'histoire permet d'affirmer que les lois portées en vue d'accélérer le mouvement de la population sont sans influence. Par contre, les lois peuvent agir efficacement en sens contraire. Il est possible d'empêcher le mariage et d'arrêter par le fait le mouvement de la population. Les naissances illégitimes pourront en être augmentées, la natalité générale en sera diminuée. Notons enfin que l'action indirecte de la législation est considérable. C'est le cas pour les lois qui agissent sur la richesse générale et sur les mœurs, et influent ainsi sur l'action des causes économiques et sociales.

C'est bien évidemment une préoccupation nationale qui a fait choisir, comme sujet de concours, par l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, la question de « la population, les causes de ses progrès et les obstacles qui en arrêtent l'essor ». L'ouvrage que ce corps savant a couronné a donc été écrit à un point de vue plutôt français que belge.

Pour nous conformer au programme tracé par l'Académie, nous avons consacré un livre à l'examen du développement historique de la population. Mais nous avons restreint cet examen à ce qui nous a paru utile pour la compréhension des causes qui ont influé sur la population au cours des âges.

Des raisons intrinsèques justifient d'ailleurs un aperçu historique. A n'étudier le problème qu'à une

époque restreinte, on risquerait de ne pas le comprendre. D'autre part, il faut en négliger les côtés surannés. Les peuples qui se mangent entre eux sont peu intéressants à étudier. On ne peut que signaler cette manière originale de résoudre la question des subsistances par la population même. L'antiquité et l'ancien régime présentent des milieux économiques absolument différents des circonstances où se développent les populations de ce siècle. Nous insisterons seulement sur ce qui nous paraîtra instructif dans les institutions d'âges déjà très éloignés de nous, par la diversité des institutions et des mœurs, malgré la proximité chronologique.

Les divisions de l'étude historique sont tout indiquées. L'esclavage caractérise l'antiquité. La période médiévale prend fin à la réforme qui amène les législations de l'*Eheconsens* en Allemagne et la loi des pauvres en Angleterre. Les trois derniers siècles forment une dernière étape historique.

A la fin du XVIIIe siècle, paraît la première édition du livre fameux de Malthus. L'examen critique des *lois de Malthus* formera une transition toute naturelle entre l'étude du passé et celle du présent. Nous aborderons ensuite l'examen de l'influence des causes de nature variée qui agissent diversement sur la population à l'époque contemporaine : causes économiques, causes sociales, causes législatives.

Sur un point seulement, notre plan semblera s'écarter de celui qu'avait esquissé l'Académie.

Abandonnant un moment — du moins en apparence — l'examen des causes qui agissent sur la population, nous consacrerons un chapitre du livre troisième à l'influence de l'accroissement de la population sur le sort des salariés. L'importance capitale de la question justifierait, à défaut d'autre raison, une digression sur cet objet, mais il nous sera aisé d'établir qu'il se rattache intimement à l'ensemble de l'ouvrage.

L'Académie avait recommandé aux concurrents de faire connaître l'opinion des principaux économistes sur le problème de la population qui est le problème fondamental de l'économie politique. C'est l'explication des nombreuses citations que le lecteur trouvera sous notre plume. Au cours de l'examen des causes multiples qui ont agi dans le passé sur le mouvement de la population, qui agissent dans le présent et qui pourront agir dans l'avenir sur son développement, nous avons voulu nous appuyer sur des autorités reconnues. Puisse la vérité se dégager éclatante de cette juxtaposition des opinions raisonnées et vérifiées des meilleurs esprits.

LIVRE PREMIER

APERÇU HISTORIQUE

SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

APERÇU HISTORIQUE

SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Importance théorique et pratique de la partie historique. — Tendance des temps primitifs. Cause économique de cette tendance. Cause religieuse. — La famille est le milieu où se développe normalement la population. Polyandrie et polygamie : leur effet sur la population.

Les théoriciens de la population ont toujours attaché grande importance à l'étude de l'histoire, mais souvent leurs conclusions ont été trop hâtives. La plus grande partie de l'*Essai sur le principe de population* de Malthus, est consacrée à la description des obstacles qu'a rencontrés le développement de la population au cours des âges et dans les divers pays. Il est certain, pour nous, que ces obstacles ont tenu à la mauvaise distribution de la population sur le globe, à l'absence des voies et moyens de communication, et enfin à la répartition des richesses. Malthus ne paraît pas s'en être douté, car il aurait compris du même coup que l'augmentation de la population, dès

qu'elle devenait possible — par exemple parce qu'une période de guerres était suivie d'une période de paix — bien que due elle-même à une plus grande disponibilité, ou plus exactement à une plus grande tangibilité des subsistances, se trouvait favoriser le développement ultérieur de la production et de la richesse. et cette tangibilité même.

L'étude de l'histoire a donc ici une véritable et considérable importance théorique. Elle est importante aussi pratiquement, parce que l'histoire est un miroir, où les contemporains, pour peu qu'ils s'y regardent, se retrouvent toujours. L'objet de notre considération, qu'on ne l'oublie pas, c'est l'homme, et l'homme ne change pas dans ce qu'il y a d'essentiel.

Tel sera donc notre point de vue : étudier le passé afin d'y trouver un enseignement. C'est dire que nous ne parlerons pas des civilisations de l'Inde et de la Perse, des Égyptiens et des Hébreux. Il n'y aurait aucun profit à remonter à une époque aussi reculée. non pas que les documents manquent, mais il n'appartient qu'à la haute érudition de les commenter, et les « statistiques » des écrivains de l'Orient ont à nos yeux ce défaut énorme : l'emploi de nombres déterminés à signification indéterminée. D'autre part, il y a lieu de croire que les copistes ont commis des erreurs équivalentes à ce que nous appellerions aujourd'hui ajouter des zéros à droite. Nous croyons pour notre part qu'il faut rabattre et rabattre beaucoup, de certaines évaluations.

Les peuples naissants, par le fait même de leur petit nombre, ont la tendance de se multiplier rapidement. C'est ce que Montesquieu a observé.

« Ce serait chez eux, dit-il, une grande incommodité de vivre dans le célibat : ce n'en est point une d'avoir beaucoup d'enfants. Le contraire arrive quand la nation est formée[1]. »

Malgré toute l'admiration que peut inspirer la civilisation de notre temps, il faut bien reconnaître une supériorité aux sociétés primitives : dans ces sociétés qui échappent à la multiplication des besoins convenus, artificiels, on peut discerner plus aisément les biens essentiels. Et qu'y voit-on ? Dans l'antiquité biblique et païenne, comme chez les barbares du moyen âge et les sauvages de l'époque moderne : richesse, bonheur, puissance, tout ce qui fait l'objet des désirs de l'homme, se résume en deux choses : des terres fertiles, productives de gras pâturages et de moissons abondantes, et des épouses fécondes qui donnent à leur maître beaucoup de fils vigoureux, beaux et vaillants. Il suffira de rappeler le fait et d'évoquer quelques images classiques : les patriarches de la Bible, conducteurs de troupeaux immenses et entourés d'une nombreuse famille de rejetons de trois ou quatre générations ; la lignée de Jacob et de Jessé, les cinquante fils de Priam, dont dix-neuf — dix-neuf fils — nés d'Hécube !

[1] *Esprit des Lois*, liv. XXIII, ch. XII.

Il y a d'ailleurs à cette fécondité des peuples primitifs une cause dont nous constaterons maintes fois l'action très agissante, c'est la tendance de la population à se développer rapidement chaque fois qu'il se produit un excédent sensible de subsistances. C'est un fait absolument normal ; seulement, dans les sociétés plus compliquées, il s'accompagne souvent d'une augmentation des consommations personnelles de chaque individu, et dès lors l'accroissement de la population n'a pas lieu.

La haute antiquité offre néanmoins quelques exemples de mesures législatives destinées à favoriser cet accroissement, d'ailleurs suffisamment sollicité par les circonstances économiques. C'est ainsi que, d'après Hérodote, les souverains de la Perse accordaient un prix annuel à celui de leurs sujets qui pouvait montrer le plus de fils vivants. Dans l'Inde Brâhmanique, l'homme sans enfants était déclaré incapable de témoigner en justice.

Longtemps, l'une des causes qui agît le plus énergiquement sur la population, ce fut l'action de la religion. C'est une honte, en Israël, que la stérilité, et les religions de l'Inde et de la Grèce ont, avant le christianisme, ordonné, sanctifié et solennisé le mariage. Il appartenait à l'Église catholique d'y attacher les caractères qui — à n'envisager la question qu'au point de vue scientifique, hygiénique, démographique — en assurent le mieux la fécondité d'abord, l'objet social ensuite, qui est l'éducation des enfants.

Car, comme l'a dit ingénieusement F. Leplay, une génération nouvelle, c'est une invasion de barbares que l'éducation doit civiliser.

Toutes les religions ont agi encore sur la population en réservant leurs anathèmes les plus solennels aux vices contre nature, dont Voltaire disait avec raison : « Comment se peut-il qu'une passion qui renverse les lois de la propagation humaine se soit emparée dans les deux hémisphères des organes de la propagation même [1] ? »

Le législateur des Hébreux [2] punit la bestialité et la sodomie : on a dit que « la sévérité exceptionnelle du législateur ne peut s'expliquer ici que par la fréquence du désordre auquel il voulait porter remède ». Cela est bien loin d'être évident.

Rappelons quelques faits qui établissent nettement l'action de la religion sur la population. Les Hébreux excluaient de la magistrature les eunuques et les citoyens sans enfants, parce que « leur âme n'avait pas subi l'influence bienfaisante de la tendresse paternelle . »

Les religions de l'antiquité prohibent le célibat. « La reproduction, dans la cité antique, est un devoir religieux, » dit M. Fustel de Coulanges. « Nous tou-

[1] *Essai sur les mœurs*, t. III. (t. XVIII des œuvres complètes), p. 319.

[2] Le gouvernement des Hébreux étant théocratique, la législation s'identifie avec les prescriptions religieuses.

chons ici, ajoute cet historien, à l'un des caractères les plus remarquables de la famille antique. La religion qui l'a formée, exige impérieusement qu'elle ne périsse pas. Une famille qui s'éteint, c'est un culte qui meurt. » La société religieuse, c'est la famille, le γένος. La dignité paternelle et la dignité sacerdotale se confondent : le fils aîné, à la mort du père, devient le chef et le prêtre de la famille. Le père défunt est honoré par sa famille à l'égal d'une divinité. Lui-même avait rendu le même culte aux ancêtres, aussi « le plus grand malheur que sa piété ait à craindre, est que sa lignée s'arrête. Car alors sa religion disparaîtrait de la terre, son foyer serait éteint, toute la série de ses morts tomberait dans l'oubli et dans l'éternelle misère. Le plus grand intérêt de la vie humaine, conclut légitimement M. Fustel de Coulanges, est de continuer la descendance pour continuer le culte [1]. » — Ces observations s'appliquent aux législations religieuses de l'Inde, de la Grèce et de Rome, dont le savant historien a montré le fonds commun.

C'est à la même influence que Montesquieu attribue la fécondité des Chinois. « Si la Chine a dans son sein un peuple si prodigieux, cela ne vient que d'une certaine manière de penser ; car, comme les

[1] *La cité antique.* Hachette 1888. 12e édition, p. 50. — Voir sur ces mêmes points sir Henry Summer-Maine, *Ancient Law.* Sir Henry Maine aboutit à des conclusions identiques.

enfants regardent leurs pères comme des dieux, qu'ils les respectent comme tels dès cette vie ; qu'ils les honorent après leur mort par des sacrifices, dans lesquels ils croient que leurs âmes, anéanties dans le Tyen, reprennent une nouvelle vie, chacun est porté à augmenter une famille si soumise dans cette vie et si nécessaire dans l'autre [1]. »

La famille étant le milieu où se développe normalement la population, sa constitution a une grande importance démographique, et influe notablement sur la natalité. Nous verrons à présent quelle est l'influence de la polyandrie et celle de la polygamie, — et par opposition celle de la monogamie. Nous examinerons la question de l'indissolubilité du mariage et de son action sur la population en traitant des causes contemporaines.

« Des auteurs ont soutenu, dit Rossi, que la polyandrie a essentiellement un but économique et que si plusieurs hommes s'attachent à la même femme, c'est pour ne pas multiplier les familles et pour échapper plus facilement à la pauvreté. Le voyageur que je viens de citer (Turner), en est tellement persuadé, il est tellement frappé des désordres dont les excès de population l'ont rendu témoins dans plus d'un pays, qu'il est presque tenté de féliciter les habitants du Thibet de cet ordre de choses, d'en faire honneur à leur prudence et à leur pré-

[1] *Lettre persane* CXIX.

voyance domestique; et cela, je le répète, parce qu'il avait été blessé, choqué, révolté de la destruction des enfants, particulièrement en Chine, et qu'alors ce moyen de restreindre le nombre des familles lui paraissait en quelque sorte justifié. Il est plus que douteux pour moi, remarque Rossi, que cette coutume réalise les avantages économiques qu'on pourrait en espérer [1]. »

Nous pensons que, sans avoir un *but* économique, la polyandrie a des *conséquences* économiques. Nous croyons qu'elle restreint la fécondité. C'est là, à nos yeux, un inconvénient de plus d'une institution que Rossi appelle une prostitution légale.

La polyandrie est loin d'être un fait général au même degré que la polygamie [2]. Les conséquences de la pluralité des femmes sont donc plus intéressantes à étudier. Aux yeux de Rossi, elle est une cause de dépopulation. « La polygamie ôte pres-

[1] *Cours d'économie politique*, t. IV. p. 463.

[2] Certains auteurs qui commettent l'erreur si fréquente de généraliser trop vite, constatant l'existence de la polyandrie chez certaines tribus arriérées selon eux, et qu'ils appellent primitives, — selon nous rétrogrades au contraire — sont tentés de croire que la polyandrie est la forme initiale de la famille, forme d'ailleurs imparfaite ils le reconnaissent. La famille se serait transformée par l'évolution comme l'homme, comme la société et comme l'Univers même. L'étude de la question de la population fait toucher du doigt la vanité de cette hypothèse. Les peuples primitifs cherchent à multiplier leur progéniture et les peuples pasteurs de l'époque actuelle rendent le mieux compte de l'organisation de la famille primitive, sorte de nation à l'état embryonnaire.

que entièrement aux classes inférieures la faculté de se marier : le mariage devient une affaire de luxe. Ainsi, en Perse, par exemple, le mariage est regardé comme un acte de grand seigneur, auquel on ne se plie qu'à contre-cœur, parce qu'ordinairement on s'y ruine. Économiquement parlant, la polygamie a été tour à tour accusée par les uns comme trop favorable à la population, et blâmée par d'autres comme défavorable à cet accroissement. La polygamie, par la variété de ses résultats, peut expliquer ces faits si divers. Si elle devient permanente, si elle devient une habitude, elle sera directement un obstacle à la population par les conséquences morales qu'elle produit. »

Déjà Montesquieu avait mis ces lignes sous la plume du Persan Usbek : « Il est très ordinaire parmi nous de voir un homme dans un sérail prodigieux avec un très petit nombre d'enfants ; ces enfants même sont, la plupart du temps, faibles et malsains et se sentent de la langueur de leur père. Ce n'est pas tout. Ces femmes, obligées à une continence forcée, ont besoin d'avoir des gens pour les garder qui ne peuvent être que des eunuques : la religion, la jalousie et la raison même, ne permettent pas d'en laisser approcher d'autres ; ces gardiens doivent être en grand nombre, soit afin de maintenir la tranquillité au dedans parmi les guerres que ces femmes se font sans cesse, soit pour empêcher les entreprises du dehors. Ainsi un homme qui

a dix femmes ou concubines, n'a pas trop d'autant d'eunuques pour les garder. Mais quelle perte pour la société que ce grand nombre d'hommes morts dès leur naissance ! Quelle dépopulation ne doit-il pas s'ensuivre ! Les filles esclaves qui sont dans le sérail pour servir avec les eunuques ce grand nombre de femmes, y vieillissent presque toujours dans une affligeante virginité : elles ne peuvent pas se marier pendant qu'elles y restent, et leurs maîtresses, une fois accoutumées à elles, ne s'en défont presque jamais. Voilà comment un seul homme occupe à ses plaisirs tant de sujets de l'un et de l'autre sexe, les fait mourir pour l'État et les rend inutiles à la propagation de l'espèce [1]. »

Comment justifier dès lors cette allégation que la polygamie fut permise aux Hébreux, précisément en vue d'accélérer cette propagation ? Sans doute, l'observation de Spencer que nous allons reproduire était applicable à leur situation : « Quand, par suite de guerres fréquentes et de la mortalité des individus mâles, les femmes sont devenues beaucoup plus nombreuses que les hommes, la polygamie concourt à la perpétuation de la société ; mais quand l'excédent des femmes cesse d'être considérable, la monogamie assure une productivité plus grande. Or, si nous prenons le nombre des femmes comme mesure de la quantité d'enfants qui peuvent naître

[1] *Lettre persane* CXIV.

dans chaque génération, il est hors de doute qu'il y aura plus de naissances si chaque homme a une femme à lui, que si quelques hommes ont beaucoup de femmes, tandis que d'autres n'en ont aucune [1]. »

Tel est bien notre avis. Néanmoins nous ne souscrivons pas aux théories d'évolution sociale de Spencer. Il n'est pas sans intérêt de constater que la forme la plus parfaite de la famille, celle qui prédomine, qui est même l'unique forme de la famille dans les sociétés civilisées, la famille monogame, est celle qui assure la plus grande fécondité de l'épouse. Il s'ensuit que la multiplication des hommes est concomitante de l'amélioration de l'état social, et c'est la réfutation anticipée des théories de Malthus.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt non plus de constater que les vues de Spencer exposées ici ne cadrent pas, ou du moins ne nous paraissent pas en parfaite concordance avec une théorie du même auteur, reproduite plus loin pour nous [2], et d'après laquelle la fécondité des couples diminue dans les sociétés civilisées pour des raisons physiologiques.

[1] H. Spencer. *Principes de sociologie*, t. III, chap. VIII.
[2] Liv. III, titre II, chap. III.

CHAPITRE PREMIER

L'ANTIQUITÉ.

§ Ier. — L'esclavage.

Action directe et indirecte de l'esclavage sur la population. — Énorme mortalité de la population esclave. — Faible natalité. Ses causes. La condition servile presque incompatible avec la maternité. La valeur vénale de l'esclave insuffisante pour qu'il y ait profit à en élever. — Comme l'oisiveté des citoyens libres rend l'esclavage nécessaire, c'est la guerre qui doit assurer le recrutement des esclaves. L'élève des esclaves ne saurait être assimilée à une industrie. Faits contemporains. — Théorie d'après laquelle l'esclavage est, en certains cas, un progrès social.

L'esclavage, ce fait social qui caractérise les mœurs de l'antiquité, dut avoir sur le mouvement de la population de considérables effets. Mais non pas ceux qu'on pense. On peut croire que la population esclave dut pulluler et par son état d'abjection même, et par le soin des maîtres à encourager son développement, comme font pour leur bétail les modernes éleveurs.

Si nous raisonnions *a priori*, nous pourrions nous contenter de dire : coutume antisociale, l'esclavage

ne peut avoir été favorable au développement de la population ; mais ce serait résoudre la question par la question.

Les faits que nous connaissons suffisent à établir que les esclaves se recrutaient bien plus par l'importation que par la reproduction.

L'esclave, chose et non personne dans l'antiquité, est soumis comme les choses aux lois économiques, et en tant que chose, de par l'état social, mais en tant que personne, de par la nature.

La condition de l'esclave antique était si animale, qu'Aristote, malgré la profondeur de son génie, fut amené à nier l'unité de l'espèce humaine, parce que dans l'orgueil de sa philosophie il se refusait à reconnaître à l'esclave une nature semblable à la sienne.

La loi divine du travail dont l'observation est essentielle à la vie des sociétés, l'antiquité ne l'a point comprise. Aristote proclame bien que « le bonheur ne se trouve que dans l'activité » ; mais sa *Politique* condamne les citoyens à l'inactivité manuelle, en leur réservant les seuls travaux de la guerre et de la spéculation intellectuelle [1]. Les sociétés antiques n'existent que par l'esclavage. Elles doivent donc, semble-t-il, encourager la reproduction de la population asservie.

Puisqu'il y a eu en tout temps des esclaves, bien que l'importance sociale de l'esclavage ait tendu à

[1] *Politique* d'Aristote, liv. IV, chap. III, § 2.

diminuer progressivement depuis l'ère chrétienne, demandons aux faits récents de nous éclairer sur la fécondité de l'esclave. Montesquieu s'étonnait que les esclaves, de son temps, se multipliassent si peu aux colonies. « Ce qu'il y a de singulier, écrit-il, c'est que cette Amérique qui reçoit tous les ans tant de nouveaux habitants est elle-même déserte, et ne profite point des pertes de l'Afrique. Ces esclaves qu'on transporte dans un autre climat y périssent à milliers, et les travaux des mines où l'on occupe sans cesse et les naturels du pays et les étrangers, les exhalaisons malignes qui en sortent, le vif-argent dont il faut faire un continuel usage, les détruisent sans ressources. »

Cette constatation de l'énorme mortalité de la population esclave est capitale.

Quant à la natalité, elle est faible, très faible.

Dans ses études sur l'*Économie politique des Romains*, M. Dureau de la Malle attribue ce fait au médiocre désir qu'a l'esclave de propager sa misérable race, et au petit nombre de femmes esclaves. « Le nombre des esclaves femelles était très borné, dit-il ; on en consacrait un bon nombre à la prostitution, et les filles de joie sont, comme on sait, inaptes à la génération. » Enfin, « la modicité du prix des esclaves adultes empêchait, selon cet auteur, l'intérêt personnel de trouver du profit à en élever. Le calcul inhumain de l'avarice trouvait du profit à détruire par un travail excessif, dans un

temps donné, une machine animée qu'il était sûr de remplacer à peu de frais [1]. »

De ces trois causes, la première ne doit pas nous arrêter. Il s'agit d'un fait psychique, et les causes psychiques n'agissent guère pour limiter la fécondité, sinon dans les sociétés compliquées. Nous ne nous contentons pas de l'affirmer ; les observations que nous allons faire au sujet des deux autres causes, montreront que celle-ci est sans grande importance [2].

Il en est autrement pour la deuxième cause signalée : le petit nombre des femmes esclaves. Ici, M. Dureau de la Malle touche de bien près à la vraie raison de la natalité si restreinte des esclaves. Le fait tient sans doute au petit nombre de femmes esclaves, ou plus exactement des esclaves-mères : il aurait fallu que M. Dureau ajoutât que ce nombre est nécessairement restreint, par la raison que la condition servile est presque incompatible avec la maternité. Le milieu où doit se développer le germe humain depuis l'instant de la conception, jusqu'au moment où l'enfant atteint un développement suffisant pour devenir un membre utile de la société, c'est la famille. Or, esclavage et famille sont deux termes qui s'excluent.

---

[1] Les citations du même auteur qui se rencontrent dans le chapitre I[er] sont extraites de cet ouvrage.

[2] Nous ne prétendons pas qu'elle n'ait aucune importance. « Les femmes de l'Amérique ne se faisaient-elles pas avorter pour que leurs enfants n'eussent pas des maîtres aussi cruels ? » se demande Montesquieu. *Esprit des Lois*, liv. XXIII. chap. XI.

Pour l'esclave pas de mariage d'abord. Toute femme esclave, sauf de rares exceptions, est une prostituée, livrée au maître ou à l'esclave-étalon, dont il sera parlé plus loin. — On sait de quels soins doivent être entourés la grossesse de la femme et son accouchement ; on sait quels soins réclament les premiers jours, les premiers mois, les premières années de l'enfant. Ces soins qui font trop souvent défaut dans la classe pauvre de nos jours encore, comment l'esclave-mère et son triste fruit les eussent-ils obtenus ?

En les supposant donnés à la mère et à l'enfant, l'absence des conditions normales du coït humain suffit, semble-t-il — et c'est ce que l'expérience confirme — à restreindre la fécondité.

Sans doute la troisième cause signalée par M. Dureau de la Malle — le peu de valeur commerciale de l'esclave — a souvent agi sur la natalité servile ; cependant nous verrons que là où elle n'agit pas, là où l'élevage des esclaves est pratiqué et organisé, la natalité de l'esclave reste faible. Nous croyons donc que cette dernière cause a une grande influence sur la natalité servile, mais que sans cette cause elle resterait néanmoins infiniment plus faible que la natalité libre.

J.-B. Say a fort bien résumé l'action des deux causes : « Les populations esclaves se renouvellent peu par elles-mêmes, dit-il, parce qu'elles n'admettent pas la vie de famille si favorable à l'élèvement des enfants, et que l'éducation d'un petit esclave, qui

est une dépense pour le maître jusqu'à ce qu'il soit en état de gagner sa subsistance, rend trop dispendieux ce mode de recrutement. Il faut donc toujours acquérir des esclaves par la guerre[1]. »

Tel est le cercle vicieux dans lequel tourne la société antique. Les citoyens voués à l'oisiveté ne sauraient se passer d'esclaves : le premier esclave fut sans doute un vaincu, car les anciens voient dans la guerre l'origine historique de l'asservissement ; et l'institution de l'esclavage rend la guerre nécessaire pour le recrutement de la domesticité. L'esclavage devient ainsi la cause de la guerre après en avoir été la conséquence. C'est là, pour le dire en passant, un des modes d'action de l'esclavage sur la population, non direct mais indirect, non sur la population servile, mais sur la population libre.

On n'a point cru toujours que l'élève des esclaves fut le procédé le plus onéreux de les recruter. « Sous le régime d'esclavage, dit M. Cauwès, régime où l'homme est au point de vue de l'exploitation un véritable capital industriel, la production des esclaves est une entreprise ordinaire : les éleveurs (cette *industrie* existait aux États-Unis) suivent les indications résultant de la demande : le nombre des esclaves dépend donc du prix courant du marché. S'il s'abaisse, de façon à ne pas donner un produit net suffisant en sus du remboursement des frais de pro-

[1] *Cours d'économie politique*, t. Ier, p. 220.

duction, les capitaux se détournent de cet emploi pour se porter vers d'autres plus profitables [1]. „ Selon les circonstances, on a pu préférer, à l'époque moderne, l'un ou l'autre mode de recrutement : la traite ou l'élève.

« Les plantations de sucre, dit Mérivale, sont exploitées à Cuba, grâce à la traite, avec une énorme dépense de vies humaines que de nouvelles recrues remplacent sans cesse. La vie moyenne d'un esclave à Cuba n'est que de dix années. „ Cette énorme *consommation* fit désirer l'accroissement de la population nègre. Aussi « on s'occupa activement à Cuba de « favoriser son développement et, en 1854, l'admi- « nistration métropolitaine prenait des mesures pour « encourager par des primes l'élève de la race noire, « comme on fait en Europe pour la race chevaline [2]. „ Dans les plantations du Brésil, les voyageurs européens s'étonnaient de voir les nègres les plus vigoureux, les mieux bâtis, dispensés de tout travail. On leur apprenait que ces beaux garçons faisaient fonctions d'étalons. Mais au Brésil comme ailleurs la reproduction était restreinte, et l'on suppléait aux vides causés par la mort, en faisant de nouvelles importations de bétail humain [3]. L'élève des esclaves

[1] *Précis du Cours d'Économie politique*, 2e édition, t. Ier, p. 426.

[2] P. Leroy-Beaulieu. *De la Colonisation chez les peuples modernes*, 2e édition, pp. 255 et 256.

[3] Voir un livre très curieux sur la production du café, par M. Conty, professeur de biologie à l'Université de Rio de Janeiro.

n'est pas, quoiqu'en pense M. Cauwès, une entreprise ordinaire.

Toute différente de la théorie que nous venons d'exposer et de justifier, croyons-nous, est celle de M. de Molinari. Bien qu'elle soit logiquement soutenable peut-être, nous la tenons pour démentie par les faits.

D'après cet auteur, « on trouve dans les nécessités du gouvernement de la reproduction de l'espèce humaine la principale raison d'être de l'esclavage. Moins l'homme se différencie des espèces animales inférieures, et moins il est capable d'accumuler et de bien appliquer le capital nécessaire à sa reproduction. Quand donc les races inférieures demeurent abandonnées à elles-mêmes, quand des hommes appartenant à des races plus intelligentes ou parvenues à un degré plus élevé de civilisation ne se chargent point de les gouverner, qu'arrive-t-il ? C'est que les races inférieures ne maîtrisent, pas plus que ne le font les animaux eux-mêmes, le penchant qui les pousse à se multiplier ; mais, comme elles ne possèdent point les ressources nécessaires pour élever tous les êtres auxquels elles donnent le jour, ou elles les laissent périr ou elles les détruisent par l'avortement, l'infanticide et d'autres pratiques odieuses. Dans cet état de choses, l'esclavage est un progrès, non seulement en ce qu'il améliore la condition des enfants et des femmes, mais encore en ce qu'il permet aux races asservies de se multiplier da-

vantage, en augmentant les ressources nécessaires d'abord pour renouveler et accroître leur population, ensuite pour l'utiliser. L'éleveur d'esclaves ne tolère ni l'avortement ni l'infanticide. Il n'autorise la reproduction des esclaves que dans la proportion utile. L'esclave ne gouverne donc en aucune façon sa reproduction. Son maître se charge de la gouverner pour lui [1]. »

Dans ses études sur *l'Ancien droit*, sir Henry Summer Maine fait cette profonde observation : « Malgré l'énormité des preuves qui attestent ce fait, dit-il, il est bien difficile à un habitant de l'Europe occidentale de bien comprendre que la civilisation qui l'entoure est une rare exception dans l'histoire du monde. Toutes nos pensées courantes, toutes nos espérances, toutes nos craintes, toutes nos spéculations, seraient matériellement affectées, si nous avions cette conception nette de la différence qui existe entre les races progressives et le reste du genre humain ». Cette réflexion pourrait être considérée comme un argument en faveur du système de M. de Molinari : on pourrait dire que l'esclavage pratiqué à l'égard des nègres, le maître étant un civilisé, constitue une amélioration de condition et même une condition plus heureuse que la pleine liberté civile. Il s'agirait bien entendu d'une condition qui n'aurait rien de commun avec l'esclavage antique.

---

[1] *Cours d'économie politique*, t. I[er] p. 424.

M. de Mandat Grancey a soutenu très spirituellement ce paradoxe — c'est généralement ainsi qu'on soutient les paradoxes — que les négriers étaient les vrais philanthropes et non ceux qui empêchaient leur hideux trafic.

Je préfère tirer de la citation de l'éminent professeur de Cambridge cette conclusion que la civilisation même relative. étant pour longtemps encore sans doute une plante rare sur la surface du monde, ne fleurissant que sous des cieux privilégiés, pendant longtemps encore les obstacles répressifs, que tout homme raisonnable doit condamner avec Malthus, entraveront le développement de la population en maintes contrées.

Ceci concédé, il reste vrai de dire que l'élevage des esclaves n'a pas réussi là où l'on a voulu le pratiquer, et que la population servile ne se développe guère par la reproduction. Nous pouvons en conclure que l'esclavage contribua pour une considérable part à entraver pendant l'antiquité l'essor de la population.

§ 2. — La Grèce ancienne et le développement de sa population.

Faveur dont jouit le mariage, et limitation du nombre des enfants. Conciliation des deux faits. Défaveur qui frappe les familles nombreuses. Causes politiques. — Comment on combat le développement de la natalité : amour antiphysique, avortement, exposition des enfants. — Conséquences : corruption et dépopulation.

Les cités grecques limitèrent le nombre de leurs citoyens à l'époque des législateurs ; d'autre part, elles encourageaient et imposaient même le mariage. Comment expliquer cette apparente contradiction ? Les cités voulaient maintenir immuablement le nombre des familles ; n'en permettant pas l'accroissement, elles ne pouvaient, si elles voulaient les soustraire à l'anéantissement, leur en laisser courir les chances, et le mariage dut être rendu obligatoire.

L'étude de l'histoire de la Grèce nous mettrait-elle en présence d'une vaste conspiration malthusienne contre la population, vingt-cinq siècles avant Malthus ? Les cités les plus civilisées du monde antique ont-elles cru qu'un jour viendrait où les subsistances manqueraient au monde ? Faut-il voir dans Platon et dans Aristote des précurseurs du professeur d'Hayleibury ? Non. Par le grand nombre des esclaves, la cité grecque ne fut qu'une oligarchie, malgré les apparences démocratiques de sa constitution politique. Ses rares citoyens vivaient oisifs et attendaient leur subsistance du travail servile. C'est

pourquoi elle fut contrainte d'en limiter le nombre pour maintenir le niveau des fortunes. Il fallut que le nombre des familles fût restreint et immuable. « La limitation du nombre des citoyens était la base des gouvernements de la Grèce, dit M. Letronne, et particulièrement des gouvernements républicains. Platon et Aristote n'ont fait que poser en principe, dans les plans de leurs républiques, une loi active et existante dans les états dont ils observaient la marche et les institutions. »

Le désir de maintenir une production suffisante par le seul travail servile, et le souci de l'égalité des citoyens — questions politiques bien plus qu'économiques — voilà les causes des divers modes de limiter le nombre des enfants dans chaque famille. Platon « voulant donner le type d'une république parfaite, il en place le siège dans l'intérieur des terres, afin qu'on ne puisse pas y faire le commerce [1]. » Chez un peuple lettré et nourri de la doctrine philosophique, cette immobilité, qui est l'idéal de la philosophie grecque, dut agir sur les mœurs et favoriser les pratiques limitatives de la fécondité.

Platon et Aristote, ces rares génies, sont de tous les temps par certaines de leurs théories, et tout penseur retrouve en eux des compatriotes, parce que, malgré l'exiguité de leur cité, l'étendue de leurs vues en a fait des citoyens de l'Univers ; ils ont subi néan-

[1] J.-B. Say. *Cours d'économie politique,* t. II. p. 542.

moins les influences locales et contemporaines. « La république de Platon, dit M. Duruy, présente le monstrueux assemblage d'existences et de lois contre nature : la promiscuité des biens, des enfants et des femmes, la mort des nouveaux-nés contrefaits ou dépassant le chiffre immuable des citoyens, l'esclavage consacré et la cité fermée aux étrangers. A notre tour, ajoute M. Duruy, il faut traiter Platon comme lui-même traita Homère : le couronner de fleurs, répandre des parfums sur sa tête et le conduire hors de la cité dont il ne comprend pas les conditions d'existence [1]. »

Certainement la République de Platon est une utopie et nous souscrivons entièrement aux vues du grand historien que nous venons de citer ; mais il faut reconnaître que nombre d'institutions dont le philosophe gratifie la cité modèle qu'il décrit, sont les institutions de sa patrie et de son époque : c'est le cas pour la mort des nouveaux nés contrefaits ou dépassant le chiffre immuable des citoyens, comme pour l'esclavage. Quoi de plus logique dès lors que de fermer la cité aux étrangers ? Certaines parties des descriptions de Platon qui nous paraissent de vraies divagations sont explicables par le sentiment esthétique, très développé chez tous les Grecs. C'est ainsi qu' « il voulait pourvoir à la beauté de la race en

[1] *Histoire des Grecs*, t. III, p. 90.

décrétant que les plus belles femmes seraient données aux plus beaux hommes, les femmes de seconde qualité aux hommes de seconde qualité et ainsi de suite. Naturellement les enfants issus des mariages de qualité inférieure étaient détruits[1]. » C'étaient là incontestablement des conditions d'existence sociale contre nature : la Grèce, au temps de sa splendeur, portait déjà en elle les germes de la décadence.

Platon avait prévu avec la pénétration de son génie qu'il pourrait se présenter telle circonstance, où le maintien des cinq mille familles que doit contenir sa République serait compromis, non par l'excès de natalité, mais par l'insuffisance de natalité ; aussi « veut-il que l'on arrête ou que l'on encourage la propagation, selon le besoin, par les honneurs, par la honte et par les avertissements des vieillards. »

Ce n'est point là une conception bien pratique. Néanmoins, il n'y a à cela rien d'impossible. Le parlement français a voté tout récemment la loi Javal pour encourager la propagation ; pour l'entraver, le conseil municipal de Versailles avait institué en 1852 un prix de tempérance de mille francs [2].

Ainsi faisait-on en Grèce. « Aristote nous apprend, dit Montesquieu, que, dans plusieurs villes, lorsqu'il n'y avait pas assez de citoyens, les bâtards succé-

---

[1] Rossi. *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 435.

[2] J. Garnier. *Du principe de population*. 2e édition, p. 224, et l'erratum p. 552.

daient, et que, quand il y en avait assez, ils ne succédaient pas[1]. »

On comprend dès lors que le mariage ait été encouragé et même qu'il l'ait été toujours, car le maintien des familles exigeait qu'un fils au moins se mariât. Quand la cité fut organisée, ce qui, dans les temps primitifs était une obligation religieuse, devint la condition même de l'existence de l'État : « On peut bien penser, dit M. Fustel de Coulanges, qu'à défaut de lois, les croyances durent longtemps suffire pour empêcher le célibat. Mais il paraît de plus que, dès qu'il y eut des lois, elles prononcèrent que le célibat était chose mauvaise et punissable. Le traité des lois de Cicéron, traité qui reproduit presque toujours, sous une forme philosophique, les anciennes lois de Rome » — analogues quant au fond aux constitutions des cités grecques — « en contient une qui interdit le célibat. A Sparte, la législation de Lycurgue frappait d'une peine sévère l'homme qui ne se mariait pas. Il paraît enfin par un passage de Pollux que, dans beaucoup de villes grecques, la loi punissait le célibat comme un délit[2]. »

Comment les cités grecques combattirent-elles la natalité ? Par trois modes également honteux : l'amour antiphysique, l'avortement et l'exposition des enfants, qui n'est que l'infanticide[3].

---

[1] *Esprit des lois*, liv. XXIII, chap. VI.

[2] *La cité antique*, p. 51.

[3] Aristote. *Politique*, liv. III, chap. III, § 6, et chap. VII, § 4 ; liv. XIV, chap. XIV, § 6.

« Le nombre des citoyens étant limité dans presque toutes les républiques de la Grèce, l'amour antiphysique était une mesure politique employée par les législateurs afin de restreindre l'accroissement de la population [1]. » Cependant Aristote et Xénophon combattent le vice grec dont, selon M. Duruy, on parlait autour de Platon avec trop de complaisance [2].

Quel mode de prudence conjugale pratiquaient les Grecs ? Qu'ils aient employé surtout les moyens *répressifs*, c'est probable. Leurs familles, en tous cas, étaient peu nombreuses. « Si, par exception, vous vous soumettez aux charges d'un ménage, dit Polybe à ses compatriotes, vous vous arrangez de façon à n'avoir qu'un enfant ou deux, afin que, comme vous, il puisse vivre dans la richesse et le luxe. Ce mal s'est propagé en cachette, mais avec une déplorable rapidité. C'est la source des malheurs dont vous vous plaignez ; car lorsqu'on ne laisse qu'un ou deux enfants, une guerre ou une maladie imprévue les enlève. Il est donc inévitable que vos demeures deviennent désertes. » Ainsi s'exprimait Polybe au IIe siècle avant J.-C. [3].

---

[1] Dureau de la Malle.

[2] « Nous rougissons, dit Montesquieu, de lire dans Plutarque — *vie de Pélopidas* — que les Thébains, pour adoucir les mœurs de leurs jeunes gens, établirent par les lois un amour qui devrait être proscrit par toutes les nations du monde. »

[3] Né vers 206, mort en 124 avant J.-C. *Excerpta*. LXXIV, XXXVII. Maii scriptorum veterum nova collectio, t. II, p. 430-431. Rome,

« Aristote lui aussi, dit M. Duruy, limite le nombre des citoyens, conseille l'avortement et l'abandon des enfants nés chétifs [1]. » Il semble que les préférences d'Aristote soient pour l'exposition des nouveaux-nés, sans doute parce que ce système a sur l'avortement l'avantage de permettre le choix des enfants qu'on élèvera. « C'est à la loi, dit-il, à déterminer quels sont les nouveaux-nés qui doivent être exposés ou nourris ; on ne doit élever ni les monstres, ni les enfants privés de quelque membre. S'il est nécessaire d'arrêter l'excès de la population et que les institutions et les mœurs mettent obstacle à l'exposition des nouveaux-nés, le magistrat fixera aux époux le nombre de leurs enfants ; si la mère vient à concevoir au delà du nombre prescrit, elle sera tenue de se faire avorter, avant que l'embryon soit animé [2]. »

Cette coutume monstrueuse de l'exposition des enfants se justifie — ou du moins s'explique — chez les Grecs, par une foule de raisons. Et d'abord par une raison religieuse. Telle est l'opinion de M. Fustel de Coulanges ; à son avis, c'est la religion « qui justifie le droit ou plutôt le devoir du père de famille de faire mourir l'enfant difforme ou contrefait. L'admettre dans la famille, c'eut été lui donner

1827. — On songe involontairement à une autre nation cultivée autant que la Grèce, et à laquelle s'applique à la lettre le portrait tracé par l'historien ! C'est bien le cas de dire : *Nil novi sub sole.*

[1] *Histoire des Grecs*, t. III, p. 101.

[2] *Politique d'Aristote*, liv. VII, chap. IV.

un droit éventuel aux fonctions sacrées — et les dieux de l'antiquité ont l'horreur de la difformité physique [1]. »

« Les magistrats, dit Platon, règleront le nombre des mariages, de sorte que celui des citoyens soit toujours à peu près le même, en remplaçant ceux que la guerre, les maladies, les accidents imprévus peuvent enlever ; cette mesure empêchera la cité d'être trop petite ou trop grande. Les enfants des hommes pervers, ceux qui naîtraient difformes, les fruits illégitimes, les enfants de père et mère trop âgés, seront exposés ; on ne doit pas en surcharger la république [2]. »

Reprenons l'examen de ces causes : on peut les ramener à la cause religieuse. Il faut écarter des autels les enfants des mauvais citoyens et les fruits illégitimes, indignes les uns et les autres de revêtir les fonctions sacerdotales. Pour les fruits difformes, la raison d'esthétique et de sélection volontaire vient s'ajouter à la raison religieuse. Le sentiment esthétique était d'ailleurs une manifestation de la religion : les Grecs avaient le culte de la beauté.

Pour les bâtards, comme pour les enfants des condamnés, l'exposition s'explique aussi par la raison de sélection; d'autant plus que la bâtardise suppose l'adultère dans un état social où il n'y a

[1] *La cité antique*, p. 265.
[2] *République*, liv. V.

point de célibataires. Or la société, selon le mot de Bonaparte, n'est pas intéressée à ce qu'il y ait des bâtards adultérins. En conséquence, le Droit moderne interdit la recherche de leur filiation. Chez des peuples qui n'avaient pas le respect de la personnalité humaine, on préféra les supprimer.

L'exposition s'explique enfin par le droit politique. Selon le droit marital, le mari peut reconnaître ou rejeter le fruit de sa femme. Selon le droit politique, il est obligé de le rejeter, si sa famille est suffisamment pourvue de rejetons. La pérennité des familles demande que le nombre de leurs membres soit limité, et que les rejetons conservés soient vigoureux. La coutume de l'exposition tend à réaliser ce double but.

L'exposition n'est d'ailleurs que l'acte d'écarter, de mettre hors la famille, le rejeton difforme ou surnuméraire ; la mort n'est qu'une conséquence de l'exposition. Ainsi entendue, l'exposition dut en certain sens présenter les apparences d'un acte favorable à l'accroissement normal de la population, puisque les rejetons vigoureux, ceux qui présentaient les meilleurs garanties au point de vue de la perpétuation des familles, étaient conservés. On l'a observé avec raison, l'éducation spartiate réglée par Lycurgue tend à faire périr avant l'âge de reproduction les enfants faibles.

Pendant longtemps la Grèce prospère avait résolu, par la fondation de colonies, la question de la popula-

tion ; ainsi les excédents qui devaient se produire à raison même des principes fondamentaux des constitutions grecques, ne surchargeaient pas la cité.

Quand elle eut recours aux moyens que nous venons de décrire, quand du moins la pratique s'en généralisa, et au lieu de constituer seulement l'accomplissement d'un devoir de religion, devint le moyen d'assurer plus complètement « l'exercice de l'oisiveté » aux citoyens libres, les semences de la décadence furent jetées en même temps, et l'on vit s'implanter les mœurs domestiques que Polybe a décrites et stigmatisées. « Partout, dit M. Dureau de la Malle, des républiques où le nombre des citoyens est limité par la Constitution. Le peuple investi du pouvoir judiciaire et législatif est une véritable noblesse, une oligarchie étendue, et dans ces classes les familles tendent toujours à se resserrer. » C'est là un fait que l'histoire de tous les temps vient confirmer.

L'observation du *devoir* de la limitation s'imposa d'ailleurs aux pères de famille, non seulement dans l'intérêt de la cité — tel qu'on le comprenait, car en réalité c'était un intérêt fort mal compris — mais encore dans l'intérêt direct et immédiat du lustre familial, à cause du *cens* requis pour la participation effective des citoyens libres au gouvernement de la cité. « Les lois, dit M. Dureau de la Malle, fixent un cens pour la participation au pouvoir, elles bornent le nombre des citoyens actifs ; aussi, par une conséquence logique, dans cette forme de gou-

vernement, elles permettent l'avortement, et elles donnent à l'autorité paternelle un pouvoir illimité. Je serais même porté à croire, ajoute-t-il, que la fixation du cens et du nombre des citoyens admis à l'exercice des droits politiques a causé l'extension des goûts contre nature, et produit ce nombre immense de courtisanes qui, dans Rome et à Athènes, étaient toujours tolérées, souvent même autorisées par les lois. »

Après les citations que nous avons faites, il n'est pas permis de douter de l'influence des institutions politiques sur les mœurs de la Grèce. Il n'est pas permis de douter non plus que la cause de la décadence de la Grèce, concomitante de sa dépopulation, fut la corruption des mœurs.

De l'histoire de Rome ressort une conclusion semblable.

§ 3. — L'histoire de la population à Rome sous la République.

Les institutions : le consulat, l'éducation civique, les guerres permanentes.— Premier aspect de la question : le développement de la population favorisé. — Second aspect : le développement entravé. — Concentration de la propriété. Catonisme. La population esclave remplace la population libre. Triple mal, triple remède appliqué successivement par les lois liciniennes, la loi Sempronia, les lois portées par César, au fur et à mesure que les guerres dépeuplent Rome.

Comme toute société nouvelle, Rome primitive favorisa l'expansion des facultés prolifiques de ses citoyens. A l'action normale des circonstances, vint

se joindre l'action consciente des lois, et l'action non moins réelle, plus efficace même, de l'ensemble des institutions de la cité, l'esclavage excepté.

Parlons d'abord des institutions.

Montesquieu a montré l'importance de l'institution du consulat annuel sur le développement de la ville : « Les princes, dit-il, ont dans leur vie des périodes d'ambition, après quoi d'autres passions, et l'oisiveté même succèdent ; mais la république ayant des chefs qui changeaient tous les ans, et qui cherchaient à signaler leur magistrature pour en obtenir de nouvelles, il n'y avait pas un moment de perdu pour l'ambition ; ils engageaient le Sénat à proposer au peuple la guerre et lui montraient tous les jours de nouveaux ennemis [1]. » Aussi l'histoire de la République est-elle le récit ininterrompu des guerres qu'elle entreprit successivement contre tous les peuples du monde.

Toute l'histoire de Rome explique merveilleusement ce soin qu'elle prit toujours d'augmenter le nombre de ses citoyens. Toujours en guerre, la République dut parer sans cesse à combler les vides causés par chaque campagne, dans les rangs de ses légions. « Il est probable, dit Malthus, que les pertes constantes occasionnées par la guerre avaient fait naître l'habitude de n'assujétir le principe actif

[1] *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, chap. Ier.

de population à presque aucune gêne. Cette rapide succession de jeunes gens fut, sans contredit, ce qui mit ces peuples en état de faire succéder de nouvelles armées à leurs armées détruites sans paraître jamais s'épuiser [1]. » A cette première cause, joignez celles qui en découlent. Toute l'organisation de la vie romaine tend à former de bonnes troupes. On donne, à cette fin, toute attention à obtenir des rejetons vigoureux, à développer leur vigueur par l'éducation, et plus tard à l'entretenir par l'exercice.

En pratique, l'exposition des enfants n'eut à Rome d'autre but ni d'autre conséquence que l'élimination des rejetons destinés à une mort précoce ou à une maturité rachitique. Aussi ne fut-elle pas un obstacle au développement de la population, qu'elle favorisa au contraire. « L'État, dit M. Fustel de Coulanges, ordonnait au père à qui naissait un enfant difforme ou contrefait, de le faire mourir [2]. »

La sélection ainsi faite, on comprend que les censeurs purent frapper d'une amende les célibataires,

---

[1] *Essai sur le principe de population*, liv. I[er], chap. XIV : Obstacles à la population chez les Romains.

[2] *La cité antique*. p. 266. — Est-ce pour cette cause, est-ce pour une autre ? Toujours est-il que les familles romaines ne paraissent pas avoir été nombreuses ; ce fait a sa confirmation dans l'usage assez fréquent de l'adoption. L'adoption a pu d'ailleurs s'introduire pour parer à l'éventualité que voici : si un citoyen n'a que des filles, par un caprice de la nature, au point de vue de la *gens*, c'est comme s'il n'avait pas de progéniture : *Mulier est finis familiæ*. Peut-être ne faut-il pas chercher ailleurs la raison de cet usage.

et même les obliger au mariage comme le rapportent Valère-Maxime et Aulu-Gelle. « Le traité des lois de Cicéron, traité qui reproduit presque toujours sous forme philosophique les anciennes lois de Rome, en contient une qui interdit le célibat. *Censores cælibes esse prohibento* [1]. » De telles mesures seraient de nos jours extrêmement dangereuses au point de vue du développement de la population ; car elles amèneraient à se marier des gens que la nature n'y a point conviés et qu'elle n'a point destinés à faire souche. C'est ce qu'on n'avait pas à redouter à Rome.

Dans l'éducation du jeune romain, la première place appartenait à l'enseignement de la gymnastique. Voici comment on entretenait et développait les vertus physiques des soldats romains : « Pour qu'ils pussent avoir des armes plus pesantes que celles des autres hommes, dit Montesquieu, il fallait qu'ils se rendissent plus qu'hommes ; c'est ce qu'ils firent par un travail continuel qui augmentait leur force, et par des exercices qui leur donnaient de l'adresse, laquelle n'est autre chose qu'une juste dispensation des forces que l'on a. C'était par un travail immense que les Romains se conservaient. La raison en est, je crois, que leurs fatigues étaient continuelles.

« Il faut que je rapporte ici ce que les auteurs nous disent de l'éducation des soldats romains. On

[1] *La cité antique*, p. 51.

les accoutumait à aller le pas militaire, c'est-à-dire à faire, en cinq heures, vingt milles et quelquefois vingt-quatre. Pendant ces marches, on leur faisait porter des poids de soixante livres. On les entretenait dans l'habitude de courir et de sauter tout armés : ils prenaient, dans leurs exercices, des épées, des javelots, des flèches d'une pesanteur double des armes ordinaires ; et ces exercices étaient continuels [1]. »

L'effet de la grande importance donnée à l'éducation physique fut de douer la race d'une vigueur remarquable, la vigueur des fils étant la conséquence naturelle de la vigueur des pères. On peut en fournir une preuve décisive : la grande proportion des citoyens adultes chez une nation aussi belliqueuse. Citons encore Montesquieu. « Dans un démembrement de Rome fait quelque temps après l'expulsion des rois, et dans celui que Démétrius de Phalère fit à Athènes, il se trouve à peu près le même nombre d'habitants ; Rome en avait quatre cent quarante mille ; Athènes quatre cent trente et un mille. Mais ce dénombrement de Rome tombe dans un temps où elle était dans la force de son institution, et celui d'Athènes dans un temps où elle était entièrement corrompue. On trouva que le nombre des citoyens pubères faisait à Rome le quart de ses habitants ;

[1] *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, chap. II.

et qu'il faisait à Athènes un peu moins du vingtième [1]. »

A un autre point de vue encore, la guerre favorisa l'expansion de la population romaine. Chaque guerre enrichissait Rome, et la richesse publique conviait à la procréation : parce que « partout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage. La nature y porte assez lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance [2]. »

Ce qui dut contribuer aussi au développement de la population, ce fut l'exutoire créé par la guerre. Rome distribuait aux citoyens pauvres de la république une partie des terres des peuples vaincus, et les déterminait ainsi à l'émigration. Ce système contribuait à la sécurité publique en écartant les prolétaires de la ville, non moins qu'à l'extension de l'influence romaine. « Le nombre du petit peuple presque tout composé d'affranchis devenant incommode, on en fit des colonies par le moyen desquelles on s'assura de la fidélité des provinces. C'était une circulation des hommes de tout l'univers. Rome les recevait esclaves et les renvoyait Romains [3]. »

Rome ne vivant que pour la guerre et par elle, jamais père n'y dut douter des chances d'avenir de

---

[1] *Considérations sur les Romains*, chap. III.
[2] *Esprit des Lois*, liv. XXIII, chap. X.
[3] *Idem, ibid.*

ses fils, et il ne put y être question d'opposer à la procréation l'obstacle de la limitation préventive.

L'exposé qu'on vient de lire pourra paraître paradoxal : il explique quelle fut l'action visible de la guerre dans les premiers temps de la République. Mais l'importance même de la guerre dans les institutions et dans les mœurs est l'un des vices essentiels de la constitution romaine. Combinées avec l'institution de l'esclavage, ces guerres perpétuelles amenèrent en fin de compte la dépopulation et la décadence, non point tant par les vides qu'elles firent dans la cité, que par la ruine de l'agriculture et la corruption des mœurs qui en furent l'inévitable conséquence.

Tandis qu'on voit régner les mœurs simples et honorer l'agriculture dans les premiers siècles de Rome, la fin de la République présente un spectacle tout contraire. Comment la transformation s'est-elle faite ? Par la guerre. Il vint un moment, en effet, où enrichie de butin, Rome préféra vivre des subsistances tirées des provinces soumises : l'agriculture à laquelle s'adonnaient jadis les plus illustres citoyens fut, comme les autres arts, abandonnée aux esclaves. C'est là un fait d'importance capitale par les circonstances dont il s'accompagne. Car les patriciens eurent en même temps pour politique l'expatriation des prolétaires et la constitution à leur profit de ces grandes propriétés foncières, dont Pline dit qu'elles causèrent la perte de l'Italie.

Ainsi la dépopulation, dès longtemps commencée,

devint plus sensible après les guerres puniques et prit un caractère calamiteux après les guerres d'Orient ; car, par un singulier retour des choses, Rome fut vaincue par ses victoires mêmes ; ses légions triomphantes rapportèrent dans leurs foyers les mœurs corrompues des nations asservies. C'est à Rome surtout, bien entendu à la Rome des derniers siècles de la République, qu'on peut appliquer cette observation si vraie que fait J.-B. Say, à propos des peuples anciens : « Leur subsistance, leurs accumulations étaient fondées sur la conquête et la déprédation. Les capitaux servaient au luxe plutôt qu'à la production et le travail ne donnait de droits qu'au mépris [1]. »

Pendant la période qui va de l'an 509 avant J.-C., jusqu'à l'an 367, c'est-à-dire depuis la chute de la royauté jusqu'au vote des lois liciniennes — une grande date dans l'histoire politique comme dans l'histoire économique de Rome — nous voyons les Romains presque sans cesse aux prises avec les Volsques, les Èques, les Véiens, et les dissensions intestines occupent le temps que la cité toujours batailleuse ne consacre pas à la lutte contre l'étranger. La guerre civile est évidemment la plus funeste au point de vue de la population, parce qu'elle fait du territoire national le théâtre nécessaire de ses dévastations et de ses attentats.

[1] *Cours d'économie politique*, t. II, p. 541.

Presque à mi-chemin entre les deux dates que nous avons indiquées (509-367), se place un fait significatif, c'est l'octroi du *connubium* aux plébéiens, en l'an 444. Désormais les mariages entre les deux classes furent permis, parce que les familles patriciennes s'éteignaient. Il est bien évident, en effet, que si elles avaient eu de nombreux rejetons, le *connubium* n'eut jamais été accordé à la plèbe. Néanmoins la lutte des classes continuait ; le patriciat étendant toujours davantage ses possessions foncières [1], multipliait les esclaves et visait à les subsituer au peuple libre dans toutes les professions manuelles, notamment dans la culture du sol, pour se prémunir ainsi contre le retour du danger que firent courir à ses privilèges les retraites successives des plébéiens sur le Mont-Sacré (493 et 449).

Licinius Stolon occupe une place importante dans l'histoire de la population à Rome, encore que les lois appelées de son nom Liciniennes et qui ont long-

[1] La guerre à Rome, comme partout, enrichissait les grands et ruinait les petits : ceux-ci endettés d'abord, insolvables ensuite, étaient enfin réduits en servitude. La législation des dettes eut une part appréciable dans l'augmentation du nombre des esclaves ; elle avait un caractère inhumain, mais non aussi atroce qu'on l'a cru. Selon le droit romain, la personne du débiteur est le gage du créancier qui peut vendre l'insolvable comme esclave. S'il y a concours de créanciers, la loi romaine décide qu'il se fera un partage entre eux : *Partes inter se secanto.* On a compris erronément qu'il y avait lieu, en pareil cas, de couper l'homme en morceaux ; il ne s'agit en vérité que de la répartition du prix de la vente.

temps favorisé le développement de la population romaine n'aient point été proposées, au dire des contemporains, dans un but de peuplement.

Licinius, prétend-on, aurait offert à la plèbe son programme agraire et social[1] pour l'intéresser aux réformes politiques qu'il voulait réaliser et réalisa en effet, en faisant décréter, l'an de Rome 366, qu'à l'avenir, un des deux consuls serait toujours un plébéien. Plébéien lui-même et tribun du peuple, il n'aurait fait voter l'accession du consulat aux plébéiens que pour revêtir lui-même cette dignité et faire rendre à sa femme, issue de l'illustre famille de Fabius, les honneurs obtenus par la sœur de celle-ci mariée à un patricien. Si telle est l'origine des lois liciniennes, les destinées de Rome ont tenu à la jalousie et à l'ambition d'une femme.

Nous croyons l'histoire — ou l'anecdote comme on voudra dire — d'autant plus vraisemblable, que Licinius lui-même fut condamné pour violation de la loi agraire qu'il avait imposée au patriciat, ce qui permet de douter de la sincérité de ses convictions démocratiques.

Quoi qu'il en soit, cette législation est très com-

[1] *Programme social,* disons-nous : il comportait en effet des mesures destinées à favoriser la libération des débiteurs, mesures qui furent votées évidemment. Ces mesures étaient essentiellement populaires à Rome où la question des dettes agita toujours la République.

plète ; elle remédie, par une triple mesure, à la situation faite à la masse du peuple :

1. Aucun citoyen ne pourra posséder plus de 500 jugères (environ 126 hectares) de l'*ager publicus*. Le surplus lui sera retiré et partagé entre les citoyens pauvres par lots de sept arpents.

2. Les propriétaires devront employer dans leurs exploitations un certain nombre de cultivateurs libres.

3. Le chiffre des bestiaux qu'un citoyen peut envoyer aux pâturages publics est limité [1].

Ces dispositions de la loi se complètent, car la diminution de la population libre était due à la concentration de la propriété, à la transformation des

[1] Si ce résumé est exact, la loi de Tibérius Sempronius Gracchus décrétée deux siècles et demi plus tard, ne serait que la reproduction de celle-ci. Certains critiques pensent que la triple *rogation* de Licinius relative au Consulat, aux dettes et à l'*ager publicus*, ne comportait qu'une seule mesure agraire, la limitation des terres publiques que chaque citoyen pouvait posséder. L'aîné des Gracques aurait introduit les autres mesures dans la législation. « Une loi fixant le *maximum* du nombre de têtes de bétail qu'on peut élever dans les campagnes — dit l'un de ces auteurs — et le *mininum* de celui des ouvriers libres qu'on est tenu d'y employer, en vue d'arrêter d'une part l'extension des pâturages aux dépens des terres arables, de l'autre la diminution de la population libre des campagnes : une telle loi était en rapport avec les circonstances économiques où se trouvaient les campagnes d'Italie au temps des Gracques; mais deux siècles et demi plus tôt, avant les grandes guerres, on n'aperçoit pas, dans ce que l'histoire nous apprend, les faits qui eussent suffisamment motivé cette législation. » Contentons-nous de signaler cette opinion, sans aborder la discussion du système, ce qui nous entraînerait loin de notre sujet.

terres arables en pâturages [1], enfin à l'importation d'un grand nombre d'esclaves dont l'activité suffisait pour la surveillance du bétail, mais qui eussent fait de détestables laboureurs.

« Le but des lois liciniennes, dit M. Émile de Laveleye, était d'arrêter la diminution des hommes libres qui était déjà effrayante. En multipliant les propriétaires, on multipliait les familles qui donnaient des soldats et des citoyens. La république fut sauvée pour un temps, grâce à une meilleure répartition des terres. Les historiens s'accordent à dire que les lois liciniennes ont fait la grandeur de Rome [2]. »

Rien d'étonnant à cela, d'ailleurs : aux avantages que présente toujours la petite culture sur la grande, pour le développement de la population, s'ajoutait à Rome la parfaite adaptation du sol à ce genre d'exploitation. L'effet des lois liciniennes fut précisément d'enrayer l'œuvre de concentration, de soustraction du sol au peuple, que le patriciat avait presque consommée. M. Dureau de la Malle a parfaitement traité ce côté technique de la question agraire à Rome : « Le mode de petite culture, dit cet auteur, exige un plus grand nombre de bras, puisqu'il n'emploie que peu de machines et d'animaux ;

[1] C'est le mode d'exploitation que Caton le Censeur (mort en 149 avant J.-C.) recommanda plus tard dans le traité célèbre *De re rustica*, et qu'on a appelé de son nom catonisme.

[2] *De la propriété et de ses formes primitives*, p. 186 de l'édition de 1882.

mais, en revanche, quand la nature du sol n'en repousse pas l'emploi, il donne une bien plus grande quantité de produits bruts.

« Or, il n'y a peut-être pas de pays mieux disposé pour la petite culture que le Latium, l'Étrurie, la contrée des Volsques, des Sabins, des Herniques et la Campanie, terrain entièrement volcanique.

« Tout le sol du vaste parallélogramme (portion de l'État Romain comprise d'un côté entre Radicofani et Velletri, et de l'autre entre Otricoli et Civita-Vecchia), de trente lieues de long sur six à douze de large, borné par les points que je viens d'indiquer, a été profondément soulevé, retourné, divisé par de nombreux volcans antérieurs à la dernière révolution du globe et dont les cendres, les scories et les laves décomposées, ayant été remuées et transportées par les eaux, ont formé une immense couche d'alluvions volcaniques. Il est évident que cette nature de terrain, par sa fertilité, sa perméabilité, l'extrême division de ses parties, exigeant très peu de forces et d'engrais pour être cultivée, la petite culture à la bêche ou à la houe lui est très appropriée, d'autant plus que ces sortes de terres sont éminemment favorables à la production des céréales, des légumineuses, des vignes et des oliviers.

« Nous avons en France, ajoute M. Dureau de la Malle, un exemple frappant dans la Limagne d'Auvergne, où la population, par lieue carrée, est l'une des plus fortes que l'on connaisse. J'ai insisté sur le

développement et le rapprochement de ces faits, parce qu'ils me semblent propres à éclaircir une des questions obscures de l'histoire romaine, et à expliquer d'une manière précise et naturelle l'existence d'une agriculture très florissante et d'une population libre très nombreuse dans la même contrée qui, deux ou trois siècles plus tard, ne conservait qu'une faible partie de ses habitants et cependant ne pouvait plus suffire à leur nourriture. »

C'est aussi dans les deux siècles qui suivirent l'établissement des lois liciniennes que, d'après M. Dureau de la Malle comme d'après M. de Laveleye, l'agriculture de l'Italie fut à son plus haut point de perfection. Ce sont précisément les siècles pendant lesquels les lois agraires furent religieusement observées. « C'est l'époque de la division des propriétés, de l'emploi de la population libre à la culture, de l'invention des méthodes savantes. Alors la population libre s'accroît, l'Italie produit plus qu'elle ne consomme ; elle exporte au dehors ses grains. »

L'État suit alors une politique intelligente de la population, et cette politique atteint son but, qui est de multiplier le nombre des citoyens pour multiplier celui des laboureurs et des soldats.

Ces soldats vont élever à des hauteurs jusque là inconnues à toute nation, la gloire des armes romaines. Mais cette gloire coûta cher à la cité. « On peut dire, écrit M. Dureau de la Malle, que le Sénat romain, comme Napoléon au XIXe siècle, avait mis la

population en coupe réglée (pendant les guerres puniques). Aussi le Sénat eût-il grand soin de maintenir jusqu'à la fin de la deuxième guerre punique l'exécution des lois agraires, qui, conservant la division des propriétés, favorisant le mariage, augmentant la quantité des produits du sol, était dans un état de société aussi simple, le seul moyen d'accroître la population et de créer une pépinière de bons cultivateurs, de soldats robustes, endurcis aux travaux et aux vicissitudes des saisons. »

Caton l'Ancien a été l'âme de cette lutte gigantesque qui mit aux prises Rome et Carthage. Mais il s'est trompé en politique comme en agriculture. Il a cru assurer la grandeur de Rome en conseillant de détruire Carthage ; or, dès que Carthage est détruite, les mœurs se corrompent et l'agriculture est définitivement délaissée. Rome nourrit désormais ses habitants oisifs dans la paix, de blés importés d'Afrique, de Sicile et de Sardaigne. La population libre des provinces de l'Italie décroît avec les produits [1]. Voilà bien le catonisme en action !

« Ce changement, dit M. Dureau de la Malle, s'opéra dans les quarante dernières années du VIe siècle de Rome, après la conquête de la Macédoine par Paul-Émile (163 avant J.-C.), conquête qui

[1] C'est ce que Pline constatait : *Coli rura ab ergastulis pessimum est, et quidquid agitur a desperantibus.* L'esclave, en effet, n'ayant rien à attendre du sort, manque de nerf.

exempta les citoyens romains de tout impôt territorial ; les effets s'en firent sentir plus fortement dans le VIIe et le VIIIe siècles, depuis la destruction de Carthage jusqu'à la fin du règne de Néron . »

Pour que les événements de cette époque soient jusqu'au bout conformes à ceux qui s'étaient accomplis deux siècles auparavant, il faut que, du sein du peuple, un nouveau Licinius s'élève. Ce sera Tibérius Gracchus, de la gens Sempronia, petit-fils, par sa mère Cornélie, de Scipion l'Africain, et tribun du peuple comme Licinius. Plutarque, dans la vie de l'aîné des Gracques, dit que toute l'Italie était sur le point de se voir dépeuplée d'hommes libres, et remplie d'esclaves et de barbares que les riches employaient à la culture des terres dont ils avaient chassé les citoyens.

Cette situation décida Tibérius Gracchus à provoquer l'agitation agraire qui aboutit au renouvellement des lois liciniennes [1]. Tel est du moins le récit de Plutarque : « Son frère Caïus dans un petit mémoire qu'il a laissé, dit Plutarque, écrit que Tibérius allant à Numance traversa la Toscane ; que là il vit les terres désertes, et ne trouva d'autres pâtres que des esclaves venus des pays étrangers et des barbares, et que, dès lors, il conçut le projet de sa loi agraire. »

[1] Tibérius Gracchus fut tribun du peuple en 133, Caïus en 123 avant J.-C. Tous deux payèrent de la vie leur dévouement à la cause populaire.

Appien donne les raisons de cet état de choses : « Les Romains, dit-il, dans leur système de colonies, avaient pour but de multiplier cette partie de la population italienne qui leur semblait la plus propre à supporter les travaux pénibles, afin d'avoir dans leurs armées des auxiliaires de leur nation. Mais le contraire arriva. Les citoyens riches accaparèrent la plus grande partie des terres conquises qui n'avaient pu être concédées ou vendues et, à la longue, ils s'en regardèrent comme les propriétaires incommutables. Ils acquirent de plus par la voie de la persuasion, ils envahirent par la violence, les petites propriétés des citoyens pauvres qui les avoisinaient. De vastes domaines succédèrent à de petits héritages. Les terres et les troupeaux furent confiés à des esclaves qui n'étaient pas soumis aux charges militaires qui pesaient sur les hommes libres. »

D'après le même Appien, « le motif le plus important de réaliser les réformes agraires aux yeux de Tibérius était la reproduction de la population libre. » Dans son discours au peuple, que nous appellerions l'exposé des motifs de son projet de loi, Tibérius Gracchus rappelait que « Rome avait fait de grandes conquêtes, qu'elle avait l'espoir de parvenir à l'empire du monde. Le moment décisif était venu, ajoutait-il, et l'accroissement ou la diminution de sa population guerrière lui ferait acquérir le reste du globe ou perdre les conquêtes acquises, la rendrait la maîtresse ou l'esclave de ses ennemis. » C'était

l'argument destiné à entraîner l'adhésion d'une partie du patriciat, la plus belliqueuse, celle qui comptait sur la guerre pour accroître sa puissance. D'ailleurs, afin de se rendre les riches favorables, l'aîné des Gracques leur faisait de grands avantages dans son premier projet ; il emporta ainsi le vote de la loi.

La loi qu'il fit décréter peut être considérée comme le rétablissement de la législation agraire de Licinius [1]. Néanmoins on peut dire que dans la loi de Licinius la question de répartition du sol occupe la place la plus importante ; il s'agit avant tout à cette époque d'apporter un correctif à l'excessive inégalité des classes. Dans le cas présent, on entend surtout remédier à la dépopulation, et protéger, à cette fin, le travail libre contre la concurrence du travail servile. Pour cela, rien ne pouvait être plus efficace que de mettre obstacle au catonisme. Malthus avait bien vu ce côté de la question agraire à Rome : « Si l'on eût envoyé hors du pays la moitié des esclaves, dit-il, et qu'en conséquence le peuple romain eût pu s'appliquer aux arts et à l'agriculture, le nombre des citoyens se serait accru rapidement et cet encouragement eût été plus efficace que tous ceux que pouvaient offrir les lois [2]. »

Plus tard encore, vers la fin de la République,

---

[1] La question est controversée cependant, comme nous l'avons dit.

[2] *Essai sur le principe de population*. Guillaumin 1845, p. 143.

César fit décréter des mesures analogues aux lois de Licinius et des Gracques, pour réparer les pertes de la population à la suite des guerres civiles. « Dion Cassius dit qu'il voulait relever l'agriculture, repeupler les solitudes que les *latifundia* avaient faites en Italie, retirer de Rome les prolétaires oisifs et affamés en leur donnant des terres à cultiver, et arrêter la dépopulation en reconstituant de nouvelles familles de paysans propriétaires. A cet effet, il fit passer une loi qui partageait, entre tous les citoyens pauvres, ayant plus de trois enfants, le domaine public, surtout celui de la Campanie, affermée jusque là.

« On devait suppléer à l'insuffisance du domaine public par l'achat des propriétés particulières, avec l'argent que Pompée avait retiré de ses conquêtes. D'après Suétone, cette loi fut mise à exécution, et vingt mille pères de familles reçurent des terres[1]. »

D'autre part, une seconde loi portée par César ordonnait aux propriétaires qui élevaient des bestiaux, d'avoir parmi les bergers au moins un tiers d'hommes libres. Malheureusement les citoyens riches avaient tout intérêt à multiplier les esclaves. L'exploitation servile leur paraissait la plus profitable, et l'affranchissement même était un dernier moyen de lucre.

Parlant des derniers temps de la République, M. Dureau de la Malle dit que « beaucoup de Ro-

[1] É. de Laveleye. *De la propriété et de ses formes primitives*, p. 190.

mains alors affranchissaient leurs esclaves pour avoir une plus grande part aux distributions gratuites, car les affranchis rapportaient à leur maître ce qu'ils recevaient. César, et ensuite Auguste, firent justice de cet abus. » Ils limitèrent législativement le nombre des affranchissements, mais plus tard Auguste lui-même, devenu empereur, se fit dispenser de l'observation de la loi.

A l'époque de César déjà, se faisait sentir la nécessité de favoriser l'expansion de la population. Suivant les historiens, la guerre civile entre César et Pompée avait moissonné près de deux cent mille citoyens. Aussi César peut-il être considéré comme le précurseur d'Auguste au point de vue de l'intervention législative destinée à décider les citoyens au mariage et à la procréation. C'est ainsi que, pour favoriser le mariage, il voulut, d'après Suétone, empêcher les femmes âgées de moins de quarante-cinq ans, sans mari et sans enfants, de porter des pierreries et de se servir d'une litière.

Après les luttes intestines suscitées par la rivalité d'Antoine et d'Octave, le mal de la dépopulation augmenta encore et donna lieu aux lois d'Auguste.

§ 4. — Les lois d'Auguste.

Importance et caractère de cette législation. — Classification : mesures politiques, de droit civil, fiscales, diverses. — Effet de cette législation. Comment on l'applique. — Échec quant à l'action sur la population. Comment on l'explique.

Dans l'histoire de la population, les lois d'Auguste occupent par leur importance une place à part. Elles prouvent péremptoirement que l'action directe de la législation aux fins d'empêcher le dépeuplement est absolument impuissante. Elles le prouvent d'une façon d'autant plus décisive que ces lois ne sont pas un essai timide d'action légale sur la population ; mais, au contraire, une œuvre de condensation et de renforcement de toutes les mesures prises antérieurement par le peuple romain en vue de favoriser le mariage et la natalité. Si l'on remarque que, de toutes les cités du monde, Rome fut par ses institutions mêmes, celle qui dut le plus se préoccuper d'accroître le nombre de ses habitants, et s'y attacha davantage, on restera convaincu que là où l'œuvre législative d'Auguste échoua, échoueront toujours toutes les mesures analogues.

« Selon différents auteurs, dit M. Lefort en parlant des lois d'Auguste, elles devaient vraisemblablement contenir toutes les prescriptions antérieures

rendues en vue d'encourager le mariage » par le peuple, les magistrats et le sénat [1].

Auguste donna d'abord la *lex Julia de maritandis ordinibus* (an 736 de Rome), et en 737 la *lex Julia de adulteriis*. Son principal but, selon M. Burnouf, était de réparer la population épuisée par les guerres civiles, où il avait péri quatre-vingt-mille hommes armés. En 762, il donna la loi qu'on nomma de son nom Julia, et Papia Poppea du nom des consuls de l'année. « Cette loi d'Auguste, dit Montesquieu, fut proprement un code de lois et un corps systématique de tous les règlements qu'on pouvait faire sur ce sujet. On y refondit les lois juliennes, et on leur donna plus de force ; elles ont tant de vues, elles influent sur tant de choses, qu'elles forment la plus belle partie des lois civiles des Romains. Ces lois avaient plusieurs chefs et l'on en connaît trente-cinq [2]. »

On dit souvent des lois juliennes qu'elles accordent des récompenses au mariage et à la paternité, et qu'elles frappent de peines le célibat. Cette observation parfaitement exacte ne peut servir de base à

[1] *La population à Rome pendant l'antiquité.* JOURNAL DES ÉCONOMISTES, 3e série, t. XX (1870).

[2] *Esprit des lois*, liv. XXIII, chap. XXI. — Nous ne faisons évidemment pas nôtre cette appréciation enthousiaste. Il est d'ailleurs certain qu'il n'y a point, dans toute l'histoire de la population, d'ensemble législatif comparable à celui-ci.

Les citations de l'*Esprit des lois* qu'on rencontrera au cours de cet exposé de la législation d'Auguste se rapportent au même chapitre.



un examen critique de la législation d'Auguste. Nous groupons comme suit ses principales dispositions :

I. Mesures qui se rapportent au droit *politique*.
II. — — sont de pur droit *civil*.
III. — — ont un caractère *fiscal*.
IV. — — nous paraissent échapper à la classification ci-dessus adoptée.

I. Mesures qui se rapportent au droit politique

Certain droit de préférence est accordé aux chefs de famille relativement à l'accession aux fonctions publiques *(honores)*, et certaines dignités sont attachées à la qualité de mari ou de père.

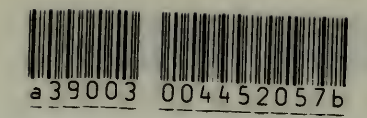
A. Parmi les candidats aux charges publiques, celui qui a un plus grand nombre d'enfants que ses compétiteurs doit leur être préféré [1].

B. Chaque enfant du candidat âgé de moins de vingt-cinq ans le vieillit fictivement d'une année, et par suite lui ouvre l'accès des fonctions publiques avant l'âge légal.

C. Les sénateurs sont inscrits sur la liste du Sénat et sont appelés à voter d'après le nombre de leurs enfants.

D. Le consul qui a le plus d'enfants prend le premier les faisceaux (il entre en fonctions le premier) et il peut choisir les provinces [2].

[1] Tacite. *Annales*, liv. II, chap. LI.
[2] Tacite. *Annales*, liv. XV, chap. XIX.


3 9003 004452057 6